



ACI - Association  
de Conseil et d'Insertion

# RAPPORT D'ACTIVITE 2023

**Siège social** : 29 Boulevard Maurice Ravel - 95200 Sarcelles  
Tél. 01.72.53.78.83 - [secretariat@aci-asso.fr](mailto:secretariat@aci-asso.fr) - [www.aci-asso.fr](http://www.aci-asso.fr)

# SOMMAIRE

## Préambule

I. Présentation de l'association de Conseil et d'Insertion « ACI »	5
A. Engagement social	5
B. Organisation	5
C. Innovation sociale : Déploiement d'un système de dématérialisation des orientations des publics vers l'ACI	7
D. Respect de la confidentialité des données personnelles	8
II. Bilan de l'activité 2023	9
A. Réalisations marquantes	9
B. Profil des bénéficiaires	10
C. Domaines d'intervention	18
1. Expertise juridique pour l'accès aux droits	19
2. Point Conseil Budget « PCB » : Education budgétaire et surendettement	27
3. Renforcement de l'accès et du maintien dans le logement	39
4. Aide à l'insertion socio-professionnelle	43
5. Renforcer la prévention et faciliter l'accès à la santé	48

## Préambule

Fondée il y a près de dix ans, l'Association de Conseil et d'Insertion (ACI) est une structure reconnue pour son utilité sociale. Elle a pour mission d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle des familles, de promouvoir l'accès aux droits et de renforcer la cohésion sociale

L'ACI intervient principalement dans les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, offrant un soutien de proximité grâce à l'engagement de ses bénévoles et salariés. Nos actions ciblées nous permettent de répondre aux besoins spécifiques de ces territoires, en apportant des solutions concrètes et adaptées aux défis locaux.

Face à l'aggravation de la situation sociale et économique ainsi qu'à la dégradation de la situation sécuritaire, Notre association se mobilise pour lutter contre les exclusions. Elle devient un des lieux où s'expriment la citoyenneté et où se tissent des liens de réconciliation.

Dans ce contexte de tension palpable, l'ACI a intensifié ses efforts pour lutter contre les exclusions et les inégalités, particulièrement marquées dans certains territoires, notamment ceux relevant de la politique de la ville.

" L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation.", répétait Averroès.

Nous ne devons pas craindre le climat actuel, mais plutôt comprendre le monde qui nous entoure et son évolution. Lorsque nous parlons de climat, nous faisons référence à l'atmosphère générale qui imprègne nos pensées.

Il est indéniable que notre environnement subit des transformations. Si les actualités parfois troublantes sont abordées avec discernement et réflexion, il n'y a pas lieu de les craindre. Au contraire, nous devrions ajuster nos modes de vie, nos mentalités, et nos actions en conséquence ! Certes, nous ne pouvons pas tout anticiper, et certaines situations nous échappent. Le parcours de l'ACI est bien sûr semé d'embûches.

Toutefois, sa résilience réside dans sa capacité à soutenir les familles avec efficacité. Ceux qui travaillent quotidiennement aux côtés des personnes les plus vulnérables sont habitués à cette dynamique. Leur professionnalisme est indiscutable, leur engagement et leur sérieux demeurent intacts, gagnant la reconnaissance des familles et la fierté de notre Association. Alors, pourquoi craindre ? Si le monde évolue, acceptons-le et continuons à démontrer notre adaptation quelles que soient les circonstances.

L'année 2023 a souligné l'importance cruciale de renforcer nos actions d'insertion et de lutte contre la pauvreté des familles, ainsi que de promouvoir l'accès aux droits pour tous, formant ainsi un pilier essentiel du service public et de la justice sociale.

Dans le cadre de notre développement territorial, nous avons également renforcé notre présence avec l'implantation de nouvelles permanences dans divers lieux stratégiques, ce qui nous a permis de mieux répondre aux besoins locaux et de renforcer significativement notre présence sur le terrain.

En 2023, nous avons suivi 2 424 personnes, dont 59% de femmes, et réalisé 6 859 accompagnements. Ces réalisations sont le fruit du dévouement de notre Conseil d'administration et de l'engagement inébranlable de nos salariés et bénévoles.

Pour les années à venir, nous continuerons à développer nos activités en fonction des besoins de nos bénéficiaires et de notre capacité à mobiliser les acteurs, en restant à l'écoute des changements dans la société et en adaptant notre approche pour répondre efficacement aux défis à venir.

Nous nous engageons à maintenir notre haut niveau de service et à renforcer notre impact social, en reconnaissant que chaque action compte dans la lutte contre les inégalités et pour l'émancipation de tous.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers tous les professionnels de l'association, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration, pour leur implication et leur dévouement tout au long de cette année particulièrement fructueuse. Enfin, un grand merci à nos partenaires institutionnels pour leur soutien indéfectible et leur confiance renouvelée.

Votre engagement à nos côtés est une source d'inspiration et un moteur essentiel de notre réussite collective. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour un avenir plus juste et solidaire.

# **I. Présentation de l'association de Conseil et d'Insertion « ACI »**

## **A. Engagement social**

L'Association de conseil et d'insertion « ACI » intervient dans le domaine de l'accompagnement social, s'inscrivant dans les politiques d'action sociale, de santé publique et de lutte contre la pauvreté.

L'ACI est reconnue pour son utilité sociale et bénéficie de plusieurs agréments administratifs :

- DRIHL IDF : Agrément en ingénierie sociale, financière et technique du logement,
- CDAD / Ministère de la Justice : Label Accès au Droit,
- DRJSCS IDF : Labellisation Point Conseil Budget pour les départements 95 et 93,
- Direccte du Val d'Oise : Agrément d'utilité sociale,
- DDCCS du Val d'Oise : Agrément Service Civique,
- DIRECCTE IDF : Agrément organisme de formation.

L'association est également lauréate du programme "Agir In Seine-Saint-Denis" pour les années 2020 à 2023.

Les activités d'accompagnement de l'ACI s'intègrent dans le cadre des politiques publiques visant à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté. Depuis plusieurs années, l'association a mis en place de nombreux projets, devenant ainsi une référence pour ses bénéficiaires et partenaires grâce à :

- Son expertise en inclusion sociale,
- Son savoir-faire spécifique dans l'accueil et l'accompagnement des personnes isolées ou en situation de grande précarité sociale, de logement, administrative et financière,
- Sa capacité à mobiliser les pouvoirs publics sur ces enjeux,
- Son innovation en matière d'accompagnement des publics exclus.

Grâce à ces actions, l'ACI joue un rôle crucial dans l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables et dans la promotion de l'égalité des chances pour tous.

## **B. Organisation**

L'association a pour mission principale d'accueillir, d'informer et d'accompagner les familles et les individus en situation de vulnérabilité dans leur quotidien. Elle exerce une mission d'intérêt général, structurée autour de quatre pôles d'intervention :

- Point Conseil Budget (PCB) et accompagnement social logement,
- Accompagnement juridique spécialisé,
- Aide à l'insertion socio-professionnelle,
- Prévention sanitaire et sociale.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose différents modes d'action :

- Des accueils individuels : Chaque personne bénéficie d'un suivi personnalisé et adapté à ses besoins spécifiques.
- Des animations collectives : Elles visent à créer du lien social et à favoriser l'entraide entre les participants. Ces animations couvrent divers domaines, tels que des ateliers de gestion budgétaire, des séances d'information juridique, des formations à l'insertion professionnelle, et des campagnes de sensibilisation sanitaire et sociale.
- Un travail en réseau : L'association collabore avec divers partenaires locaux et nationaux pour offrir une prise en charge globale et cohérente des bénéficiaires. Cette synergie permet de mutualiser les ressources et d'optimiser les interventions.
- La représentation au sein des différents organismes et instances (médico-sociale, intégration, jeunesse, logement...) : Cette représentation permet de défendre les intérêts des personnes vulnérables et d'influencer les politiques publiques en faveur de l'inclusion sociale et de l'accès aux droits fondamentaux.

Les interventions de l'ACI se concentrent sur les départements du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis.

L'association dispose d'une équipe composée d'environ 13 équivalents temps plein (ETP) regroupant salariés et bénévoles, qui exécutent ses missions et activités dans les divers services offerts.

Cette équipe multidisciplinaire inclut un directeur, des chargés d'insertion, des juristes spécialisés dans plusieurs domaines du droit (travail, consommation, surendettement, famille, étrangers), des conseillers en économie sociale et familiale, des médiateurs sociaux, 11 bénévoles et 2 volontaires en service civique.

L'association accueille également des stagiaires chaque année dans des secteurs comme le social, l'administratif et le juridique.

Les intervenants de l'association se répartissent sur trois sites, ouverts au public du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30, offrant ainsi plus de 5000 heures d'accueil annuelles.

- ACI Val d'Oise et Siège : 29 boulevard Maurice Ravel, 95200 Sarcelles,
- ACI Saint-Denis : 6 rue Gibault, 93200 Saint-Denis,
- ACI Les Pavillons-Sous-Bois : 64 Allée de Monthyon, 93320 Les Pavillons-sous-Bois.

En plus de ces sites, l'association assure une vingtaine de permanences dans divers lieux publics en Ile-de-France tels que :

- Les Maisons de justice et du droit du Val d'Oise à Cergy, Argenteuil, Persan et Sarcelles,
- Services sociaux départementaux de Sarcelles, Gonesse et Garges,
- Les structures d'hébergement d'urgence de la Seine-Saint-Denis à Gagny (Labatisse), Montreuil (Résidence Chanzy), et Noisy-Le-Grand (Hôtel familial),
- Résidences Sociales CDC Habitat /ADOMA : Bondy et Clichy-Sous-Bois,
- Mairie annexe de la ville de Gagny,
- Centre Administratif Louis Pierna à Stains,

- Services sociaux départementaux de Saint-Ouen/Ile-Saint-Denis, CSSAPE de Bobigny, Neuilly sur Marne/Neuilly Plaisance/Gagny,
- Point-justice de Sartrouville,
- Mission locale de Sartrouville.

## C. Innovation sociale : Déploiement d'un système de dématérialisation des orientations des publics vers l'ACI

Depuis 2023, l'ACI a mis à la disposition de ses partenaires habilités un extranet dédié pour faciliter l'orientation des publics vers ses services.



### CONNEXION DES PARTENAIRES

### PAS DE COMPTE ?

#### Créez maintenant votre compte partenaires

L'association de Conseil et d'Insertion « ACI » dématérialise progressivement les orientations des publics vers ses services. Pour orienter vos publics vers ACI en toute confidentialité, vous devez créer un compte partenaire sur notre site internet aci-asso.fr. Vous aurez besoin d'un mot de passe alloué par l'ACI. Ce mot de passe vous a été fourni ou vous sera fourni suite à un échange entre nos structures.

Pour toute demande de partenariat, merci de nous contacter par courriel ou appelez-nous au 01.72.53.78.83.

### Pourquoi utiliser l'espace partenaires ?

- Une interface simple d'utilisation et disponible sur PC, tablette et smartphone,
- Un canal privilégié et sécurisé pour échanger avec l'ACI,
- Un historique des demandes et de leurs statuts,
- Une conformité CNIL-RGPD.

À partir du lien : <https://www.aci-asso.fr/aci/loginPartenaires> sur notre site internet, nos partenaires peuvent :

- Contacter l'ACI,
- Transmettre une demande d'orientation,
- Demander un rendez-vous pour un usager,
- Signaler une difficulté ou une situation préoccupante.

Notre système offre de nombreux avantages :

- **Accessibilité** : L'espace partenaires est accessible à tout moment, offrant une flexibilité maximale pour gérer les demandes et les communications.
- **Notifications en temps réel** : Recevez des mises à jour instantanées sur le statut de vos demandes et les réponses de l'ACI.
- **Ressources centralisées** : Accédez à des documents, guides et autres ressources nécessaires sur notre site internet pour orienter les publics de manière efficace.
- **Support dédié** : Profitez d'un support technique et d'une assistance personnalisée pour toute question ou problème rencontré sur la plateforme.

L'espace partenaires de l'ACI est conçu pour simplifier et améliorer la collaboration, assurant une orientation rapide et efficace des publics vers nos services. L'utilisation cet outil permet d'optimiser le processus de prise en charge des publics et de renforcer le partenariat

Au 31 décembre 2023, 288 comptes prescripteurs ont été créés, répartis parmi 32 structures partenaires. Cette croissance témoigne de l'engagement et de la confiance de nos partenaires dans l'utilisation de notre espace dédié, renforçant ainsi notre capacité à orienter efficacement les publics vers les services appropriés.

## **D. Respect de la confidentialité des données personnelles**

L'ACI a mis au point une application pour le suivi des bénéficiaires et de l'activité. Cet outil informatique permet de cataloguer les bénéficiaires et les partenaires orienteurs, de tracer les activités et d'assurer un reporting précis et efficace.

L'introduction de cette application a été officiellement déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toutes nos activités, nous informons nos usagers que les données collectées sont enregistrées dans un fichier informatisé destiné exclusivement au traitement des données liées à nos activités.

Conformément aux dispositions du RGPD, chaque bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et de suppression des données personnelles le concernant.

Nous nous engageons à garantir la sécurité et la confidentialité des informations collectées. Pour ce faire, nous avons mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données contre tout accès non autorisé, altération, divulgation ou destruction.

Ces informations sont conservées pour une période de trois ans.

En outre, certaines données peuvent être transférées à nos partenaires institutionnels dans le cadre strict des finalités mentionnées ci-dessus. Ces transferts sont encadrés par des contrats respectant les exigences du RGPD.

## II. Bilan de l'activité 2023

### A. Réalisations marquantes

En 2023, l'ACI a connu une année fructueuse marquée par des réalisations diversifiées et des partenariats stratégiques :

- **Gestion des dossiers sociaux** : Nous avons pris en charge et traité efficacement 2424 dossiers sociaux, représentant pour 81% des bénéficiaires leur première interaction avec l'ACI.
- **Orientation et partenariats** : 78% des personnes accompagnées ont été dirigées vers nous par nos partenaires privilégiés, tels que les Maisons de Justice et du Droit, les CCAS, les services sociaux départementaux, les structures d'hébergement, Pôle emploi, la Banque de France et d'autres acteurs essentiels.
- **Accompagnements spécialisés** : Nous avons mené 6859 accompagnements diversifiés :
  - 2800 interventions juridiques ont couvert les droits sociaux des étrangers, le droit de la famille, ainsi que le droit du travail et de la sécurité sociale,
  - 2023 actions ont été déployées dans le cadre du conseil budgétaire et de la gestion du surendettement,
  - 227 accompagnements pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement,
  - 880 interventions pour l'insertion socio-professionnelle,
  - 929 actions ont été menées pour promouvoir la santé, prévenir les addictions et lutter contre la délinquance.
- **Implantation géographique renforcée** : Nos actions ont touché 172 communes en Île-de-France, avec une augmentation significative par rapport aux années précédentes, particulièrement dans le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis.
- **Services et engagements sur le terrain** :
  - 89 permanences hebdomadaires ont été assurées dans 4 Maisons de Justice et du Droit du Val d'Oise (MJD),
  - 40 permanences hebdomadaires ont été assurées au sein des Services sociaux départementaux du Val d'Oise : SSD Garges, Sarcelles et Gonesse,
  - 152 permanences ont été assurées dans des structures d'hébergement d'urgence sur la Seine-Saint-Denis,
  - 35 permanences hebdomadaires ont été assurées au sein des Services sociaux de la Seine-Saint-Denis : Neuilly Plaisance / Neuilly-sur-Marne / Gagny,
  - 36 permanences d'accès aux droits à la Mairie annexe de Gagny,
  - 48 permanences PCB au Centre Administratif Louis Pierna de Stains.

- **Collaborations et visibilité accrue :**

- 54 rencontres partenariales et institutionnelles ont été organisées, en présentiel ou en visioconférence,
- 72 professionnels ont participé à nos formations sur l'analyse des pratiques concernant l'accompagnement des publics migrants.
- Participation à divers événements locaux : colloques, journées des associations, forums, etc.

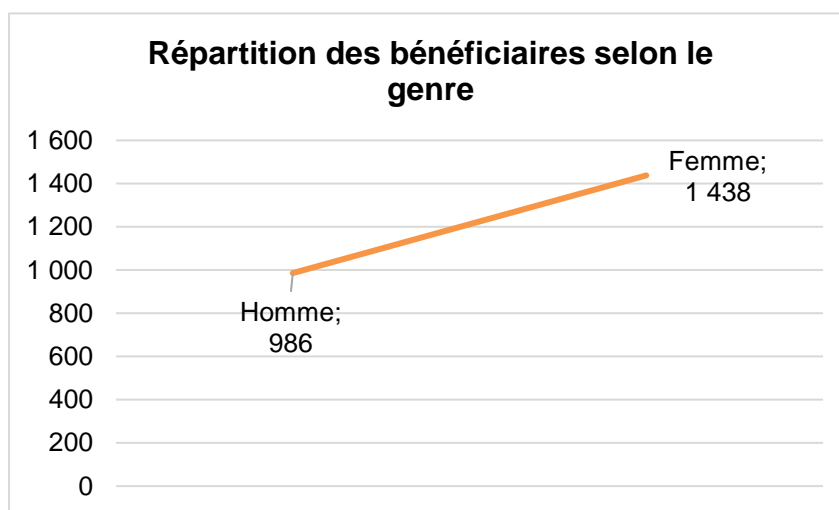
En résumé, 2023 a été une année marquante pour l'ACI, caractérisée par notre engagement continu à répondre aux besoins variés de nos bénéficiaires et à renforcer notre impact positif dans la région.

## **B. Profil des bénéficiaires**

### Répartition par genre

En 2023, les femmes continuent de représenter la majorité de nos bénéficiaires, avec une proportion de 59% (1438) dans nos activités.

Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs : les femmes peuvent avoir des besoins particuliers et être plus enclines à rechercher de l'aide dans des contextes sociaux, économiques ou juridiques spécifiques.



### Répartition par âge

La grande majorité (89%) de notre public appartient à la tranche d'âge active de 26 à 55 ans, tandis que 9% ont moins de 25 ans.

Groupe âge	Femme	Homme	Total
[18 à 25 ans]	112	106	218
[26 à 39 ans]	633	308	941
[40 à 59 ans]	564	444	1 008
[60 ans et plus]	129	128	257
<b>Total</b>	<b>1 438</b>	<b>986</b>	<b>2 424</b>

**ACI - Données Activités 2023**

Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 26 à 39 ans, constituant 39% de l'ensemble, et des 40 à 59 ans, représentant 42%. La participation des femmes est particulièrement importante dans chacune de ces catégories.

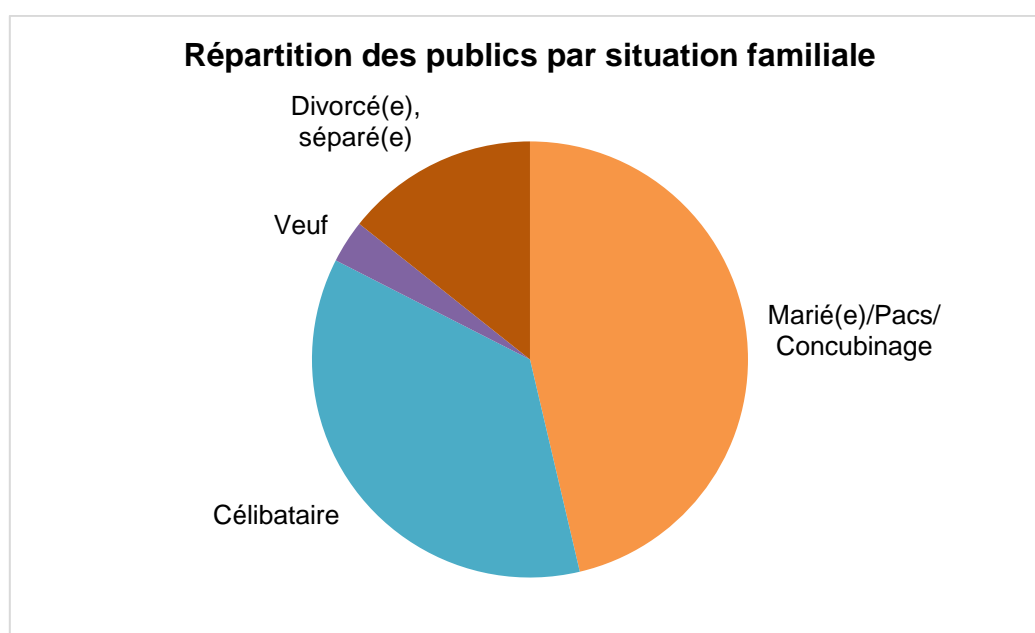
Il est important de souligner l'augmentation de la représentation des jeunes. La tranche d'âge 18 à 25 ans est notablement présente, représentant 9% de l'ensemble. Cette présence accrue est le résultat de nos initiatives renforcées visant à lutter contre l'isolement et la délinquance des jeunes, ainsi que de nouveaux partenariats axés sur leur insertion sociale et professionnelle.

### Situation familiale

Les familles monoparentales représentent 23% de notre public, ce qui marque une augmentation par rapport à l'année précédente.

Ce groupe est composé de femmes, souvent des primo-arrivantes, qui résident avec leurs enfants dans des hôtels sociaux ou des structures d'hébergement. Cette réalité met en lumière les défis spécifiques auxquels ces familles doivent faire face en matière de logement et d'intégration sociale.

En parallèle, 46% de notre public est constituée de couples, reflétant une diversité dans les structures familiales présentes parmi nos participants.



Par rapport à l'année précédente, la proportion des familles accueillies ayant des enfants à charge a augmenté, atteignant désormais 62%. Parmi elles, 23% ont trois enfants ou plus.

<b>Composition familiale selon le nombre d'enfants</b>	<b>Total</b>
Sans enfant	933
1 enfant	490
2 enfants	436
3 enfants et plus	565
<b>Total</b>	<b>2424</b>

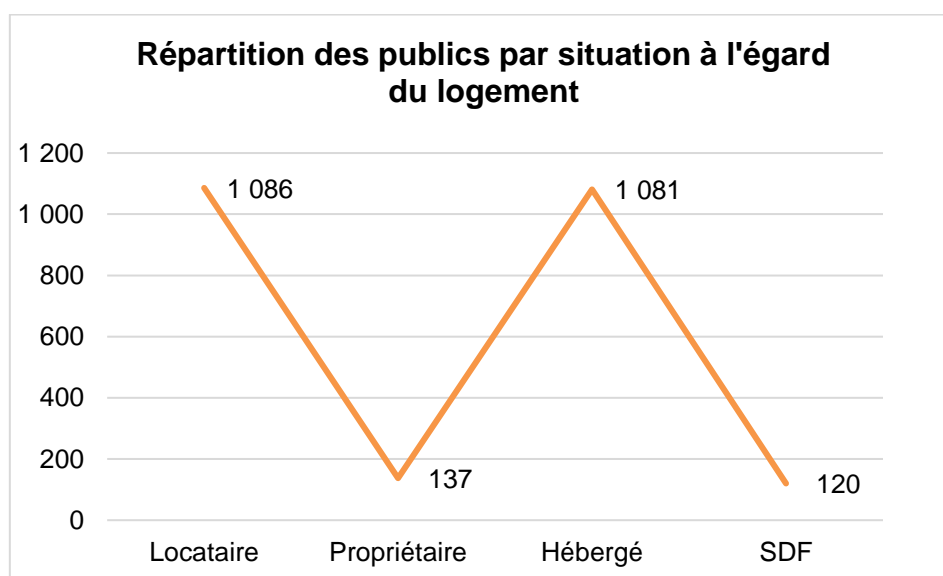
**ACI - Données Activités 2023**

Par ailleurs, 38% des personnes accompagnées vivent seules, quel que soit leur sexe, ce qui témoigne d'un isolement croissant et de difficultés sociales.

### Situation à l'égard du logement

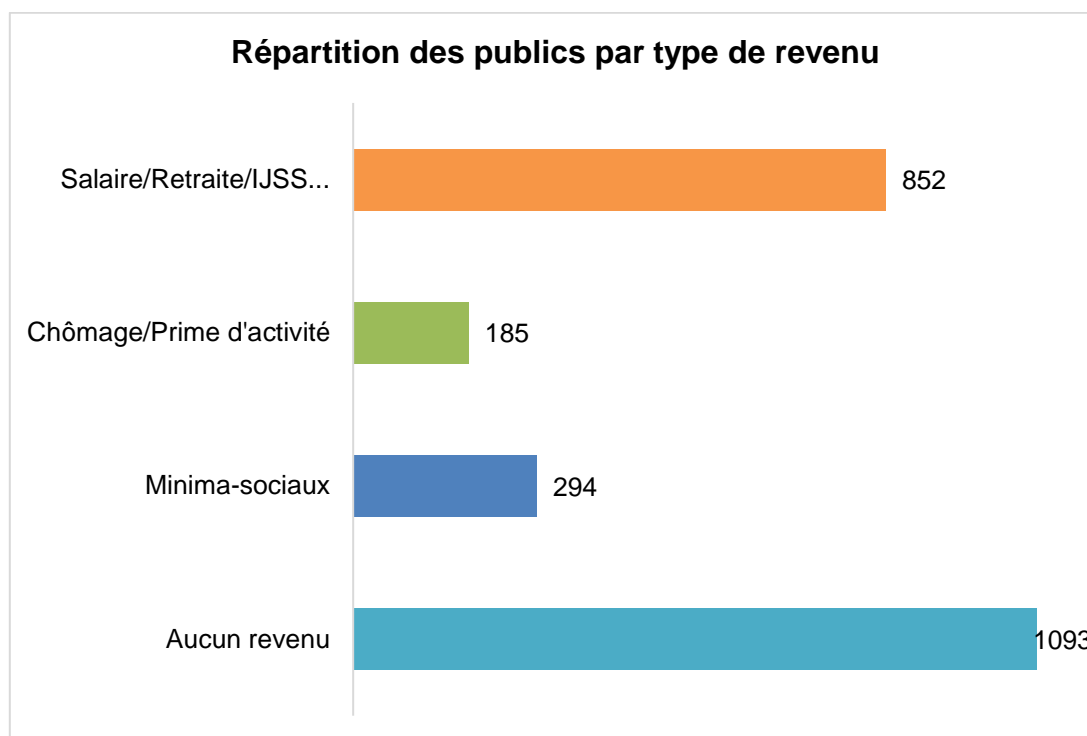
Seules 50% des familles disposent d'un logement autonome, dont 45% sont locataires, principalement dans le secteur du logement social. Cela souligne une dépendance significative à l'égard du logement social pour une grande partie de la population.

Par ailleurs, 5% des bénéficiaires se sont déclarés sans domicile fixe, tandis que 45% sont hébergés chez des tiers ou en institution. Ces données montrent une situation préoccupante en matière de logement. En augmentation par rapport à 2022, ces chiffres dénotent une aggravation de la précarité des publics concernés, révélant une pression accrue sur les structures d'hébergement et les solutions de logement temporaire. Cette tendance souligne la nécessité de politiques publiques plus efficaces pour répondre aux besoins croissants en matière de logement et de soutien aux populations les plus vulnérables.



## Situation socio-économique

### Revenu :



57% des familles accompagnées sont en situation de précarité économique, les familles primo-arrivantes et les familles monoparentales étant les plus touchées.

Ces familles sont particulièrement exposées à la précarité et aux risques d'isolement, ce qui aggrave leur vulnérabilité.

La précarité économique rend difficile l'accès à des ressources essentielles telles qu'un logement stable, des soins médicaux et une alimentation adéquate.

De plus, les familles primo-arrivantes, confrontées à des défis d'intégration et de reconnaissance de leurs droits, sont particulièrement fragilisées.

Cette situation souligne l'urgence de mettre en place des dispositifs de soutien adaptés, tels que l'accompagnement social renforcé, l'accès facilité à des logements abordables et des services de proximité.

Il est crucial de développer des politiques publiques inclusives pour réduire les inégalités et offrir à ces familles des perspectives d'amélioration de leur condition de vie et de leur insertion sociale.

### Emploi :

68% des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi ou des inactifs.

On observe une amplification de la représentation des inactifs dits invisibles, des personnes qui ne sont ni employées ni inscrites dans des dispositifs d'accompagnement ou de formation.

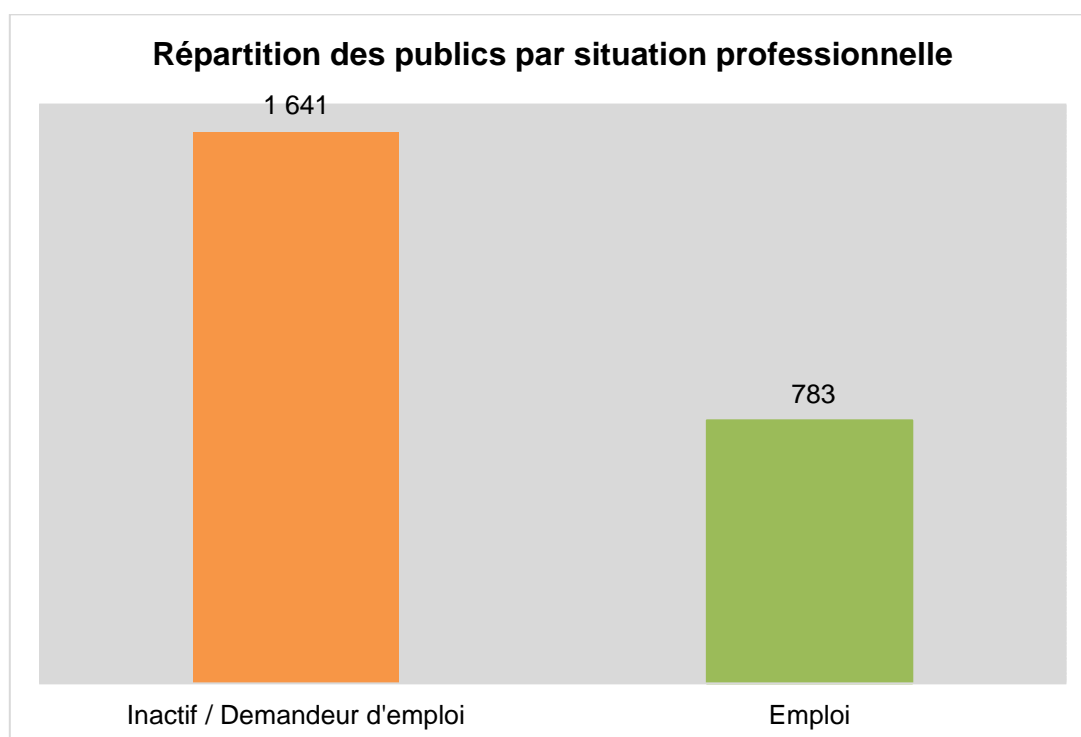
Les femmes sont largement plus touchées par l'inactivité et le chômage que les hommes, exacerbant les inégalités de genre dans le monde du travail.

La majorité des demandeurs d'emploi accompagnés sont en situation de chômage de longue durée, c'est-à-dire depuis plus de 12 mois. Cela souligne la difficulté pour ces personnes de retrouver un emploi stable et pérenne.

Comme l'année dernière, seuls 16% des bénéficiaires sont inscrits au service public de l'emploi, ce qui indique une sous-utilisation des ressources disponibles pour l'accompagnement et le soutien à la recherche d'emploi.

Parmi les personnes qui travaillent, la majorité se situe dans la catégorie des employés, et 18% d'entre elles occupent des emplois temporaires, tels que des missions d'intérim ou des contrats à durée déterminée de moins de six mois. Cela reflète une précarité persistante même parmi ceux qui parviennent à trouver un emploi.

Enfin, 68% des publics accueillis, soit 184 personnes, bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), ce qui souligne la nécessité d'adaptations spécifiques et de soutiens appropriés pour cette population dans le marché du travail.



#### **Niveau d'étude :**

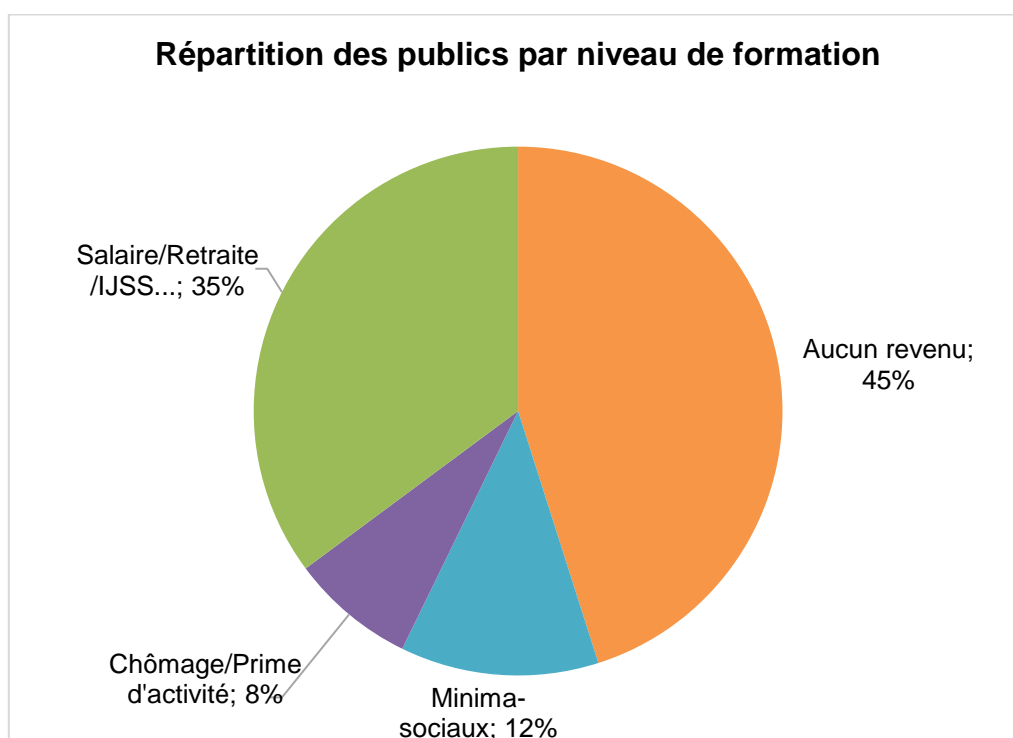
23% des publics n'ont aucun diplôme et 34% ont un niveau d'éducation limité au primaire ou au premier cycle du secondaire.

Dans une société où les emplois sont de plus en plus spécialisés et où les exigences du marché du travail sont de plus en plus élevées, il est évident que le faible niveau scolaire constitue un indicateur important de précarité de l'emploi et un risque élevé de pauvreté.

Ce manque de qualifications limite considérablement les opportunités d'emploi accessibles à ces individus, les confiant souvent à des postes mal rémunérés et peu stables.

Cette situation met en lumière l'importance cruciale de l'éducation et de la formation professionnelle pour améliorer l'employabilité et les perspectives économiques des personnes concernées.

Les politiques publiques devraient donc se concentrer sur le renforcement des compétences et l'accès à l'éducation tout au long de la vie, afin de favoriser l'inclusion sociale et économique des populations les plus vulnérables. Il est également essentiel de développer des programmes de reconversion professionnelle et de soutien à l'emploi pour aider ces personnes à s'adapter aux exigences changeantes du marché du travail.



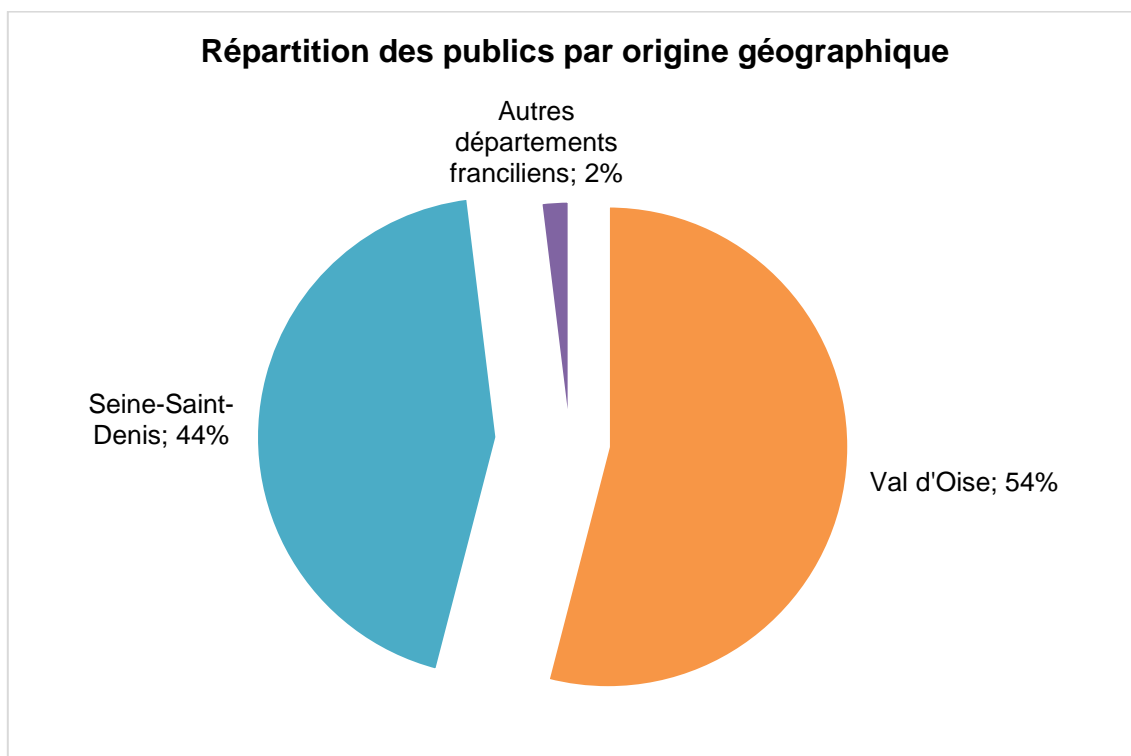
Les personnes ayant un faible niveau de formation sont fréquemment celles qui occupent les emplois les plus précaires. En conséquence, elles rencontrent souvent des difficultés pour accomplir leurs démarches administratives et accéder à leurs droits, ce qui accentue leur vulnérabilité et limite leurs opportunités d'amélioration de leur situation socio-économique.

### Origine géographique des publics

Les personnes prises en charge résident principalement dans le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, les deux lieux d'implantation de notre association.

Le département du Val d'Oise bénéficie de nos actions à hauteur de 54%, suivi de près par le département de la Seine-Saint-Denis avec 44%.

Ces chiffres illustrent non seulement l'ancrage territorial solide de l'association, mais aussi l'augmentation croissante des demandes d'accompagnement dans ces territoires. Ce constat met en lumière la pertinence de notre présence locale et l'importance de notre soutien auprès des populations en difficulté.



Il est important de souligner que les activités de l'association ont bénéficié à plusieurs territoires :

**🚦 Les 56 communes du département du Val d'Oise concernées sont :**

Andilly, Argenteuil, Arnouville, Arthies, Baillet-en-France, Beaumont-sur-Oise, Belloy-en-France, Bernes-sur-Oise, Bezons, Boissy-l'Aillerie, Bonneuil-en-France, Bouffemont, Cergy, Châtenay-en-France, Cormeilles-en-Parisis, Courdimanche, Deuil-la-Barre, Domont, Enghien-les-Bains, Ennery, Ermont, Ecouen, Fosses, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Herblay, L'Isle-Adam, Louvres, Magny-en-Vexin, Mareil-en-France, Menucourt, Mery-sur-Oise, Montigny-les-Cormeilles, Montmorency, Montsault, Mours, Osny, Persan, Pierrelaye, Pontoise, Puiseux-en-France, Roissy-en-France, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Leu-la-Forêt, Saint-Ouen-l'Aumône, Sannois, Sarcelles, Soisy-sous-Montmorency, Survilliers, Taverny, Vaureal, Vemars et Villiers-le-Bel.

**🚦 Les 35 communes de la Seine-Saint-Denis concernées sont :**

Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Coubron, Drancy, Epinay-sur-Seine, Gagny, La Courneuve, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Le Raincy, Les Pavillons-sous-Bois, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Noisy-le-Sec, Pantin, Pierrefitte-sur-Seine, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis,

Saint-Ouen, Sevran, Stains, Tremblay-en-France, Villemomble, Villepinte et Villetaneuse.

79% des participants aux activités de l'association proviennent de quartiers relevant de la politique de la ville.

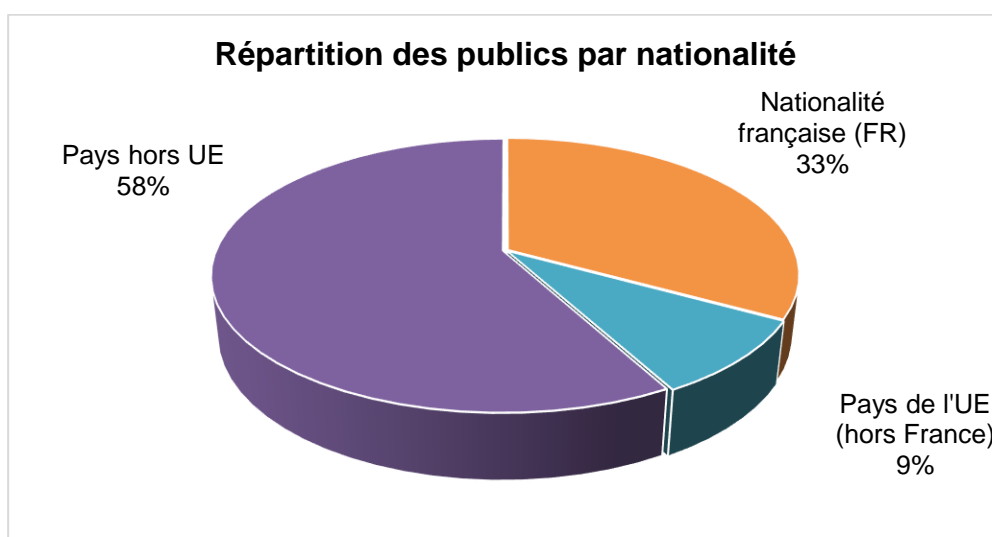
Ces zones, situées en milieu urbain, sont caractérisées par un accès limité aux droits, une précarité économique persistante et un taux de chômage élevé, des problèmes qui perdurent depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, 2% des demandes émanent d'autres départements de la région Île-de-France, principalement pour bénéficier de l'expertise spécifique offerte par l'ACI.

### Nationalités des publics accompagnés

L'analyse des nationalités des publics accompagnés révèle une diversité significative, reflétant une mosaïque de cultures et d'origines géographiques variées. Voici la répartition détaillée des nationalités :

- ✚ **Nationalité française (FR)** : Une partie considérable des publics accompagnés est de nationalité française. Ces individus représentent 33% du total, soulignant l'importance de l'inclusion des résidents locaux dans les programmes et les services proposés.
- ✚ **Pays de l'Union Européenne (UE) hors France** : Les publics issus des pays de l'Union Européenne (hors France) constituent 9% de l'ensemble. Ce groupe inclut des personnes provenant de diverses nations européennes, ajoutant à la richesse culturelle des publics accompagnés. Les principales nationalités incluent l'Espagne, le Portugal et l'Italie.
- ✚ **Pays hors UE** : La majorité des publics accompagnés, soit 58%, provient de pays hors de l'Union Européenne. Ce groupe diversifié comprend des individus de diverses régions du monde, notamment l'Afrique, l'Asie et les Amériques.



## C. Domaines d'intervention

En 2023, l'ACI a accompagné 2424 personnes, totalisant 6859 interventions, soit une moyenne de 2,83 interventions par personne.

L'association a développé plusieurs projets innovants visant à sensibiliser et à qualifier le public sur des questions essentielles telles que la gestion budgétaire, les droits sociaux et l'accès aux droits sociaux.

Le modèle d'accompagnement de l'ACI repose sur une prise en charge globale et concertée des familles. Cela inclut des actions variées telles que l'accueil, l'information, le diagnostic, l'évaluation, l'accompagnement, l'expertise, la gestion des dossiers, les ateliers et les réunions de concertation.

Au fil des ans, les partenariats de l'ACI se sont considérablement renforcés. L'association est désormais très sollicitée par de nouveaux publics et partenaires en raison de son expertise en inclusion sociale et de sa capacité d'innovation dans l'accompagnement des personnes en situation d'exclusion.

Les activités de l'ACI contribuent activement aux politiques publiques mises en œuvre par les institutions. L'impact de notre travail au niveau local se traduit par une amélioration notable de l'accès aux droits, de l'insertion et de la citoyenneté.

<b>Pôle d'intervention</b>	<b>Nombre de bénéficiaires</b>	<b>Nombre d'accompagnements</b>
<i>Expertise juridique pour l'accès aux droits</i>	1 112	2 800
<i>Point Conseil Budget</i>	493	2 023
<i>Logement</i>	106	227
<i>Insertion professionnelle</i>	244	880
<i>Prévention sanitaire et sociale (Axe transversal)</i>	469	929
<b>Total</b>	<b>2424</b>	<b>6859</b>

**ACI - Données Activités 2023**

46% des activités de l'association ont été dédiées à l'accompagnement pour l'accès aux droits, suivies par les actions du Point Conseil Budget (PCB) qui représentaient 20% des interventions.

La plupart des accompagnements ont eu lieu lors d'entretiens en face à face dans les locaux de l'ACI situés dans le Val d'Oise et en Seine-Saint-Denis, pour un total de plus de 5000 heures annuelles d'accompagnement des publics.

Ces entretiens permettent de fournir une aide personnalisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque individu, couvrant un large éventail de problématiques sociales, juridiques et financières.

En complément, près de 400 permanences hebdomadaires ont été organisées dans les maisons de justice et du droit, ainsi que dans les services sociaux et autres structures partenaires. Ces permanences offrent un soutien crucial aux personnes en

situation de précarité, en leur fournissant des conseils juridiques, une assistance administrative, et un accompagnement dans leurs démarches quotidiennes. Elles permettent également de renforcer le lien social et de créer un réseau de soutien pour les personnes les plus vulnérables, contribuant ainsi à leur réinsertion et à leur autonomie.

Des ateliers et des séances d'information ont également été mis en place pour répondre aux besoins croissants des familles, notamment en matière d'éducation budgétaire. Ces initiatives ont impliqué divers partenaires locaux afin de maximiser leur impact. Grâce à ces efforts, l'association a pu atteindre un nombre significatif de personnes, améliorer leur qualité de vie et renforcer la cohésion sociale au sein des territoires concernés.

## 1. Expertise juridique pour l'accès aux droits

Tous les sujets d'ordre juridique sont traités dans le cadre de l'accès aux droits.

L'un des piliers de l'intervention de l'ACI est de rendre l'information juridique accessible, compréhensible et appropriable par chacun, surtout dans un contexte de juridiciarisation croissante de la vie sociale et quotidienne.

Les juristes spécialisés de l'ACI apportent des réponses globales et personnalisées, aidant les personnes à obtenir des informations et à comprendre leur problématique d'accès aux droits.

L'accompagnement juridique proposé couvre les principaux aspects de la vie privée et professionnelle, offrant des conseils et des solutions adaptés à chaque situation.

### **Droit de la famille :**

Les juristes de l'association interviennent sur des questions telles que le mariage, le PACS, la séparation, la pension alimentaire, la garde des enfants et l'autorité parentale.

Ils simplifient les procédures et clarifient les décisions judiciaires, permettant aux familles de mieux comprendre et gérer leurs droits et obligations.

### **Droits sociaux des étrangers :**

Les juristes spécialisés assistent les étrangers et primo-arrivants sur des questions de séjour, nationalité, regroupement familial, mineurs étrangers, exequatur de jugements et transcription d'actes.

Ils répondent aux nombreuses interrogations liées à l'accès aux droits des étrangers et fournissent des informations pédagogiques aux professionnels, facilitant ainsi leur intégration et leur stabilité juridique.

## **Droit du travail et sécurité sociale :**

Nos intervenants aident à résoudre les difficultés liées aux contrats de travail, aux relations avec les employeurs, aux indemnités journalières, aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, à l'invalidité, aux discriminations et aux violences au travail (harcèlement sexuel ou moral, comportements sexistes).

Ils régulent les relations entre les salariés et les employeurs ainsi qu'avec les régimes de protection sociale, apportant des réponses concrètes aux problématiques rencontrées dans le domaine du droit social.

Les juristes de l'ACI sont engagés dans un processus minutieux d'évaluation et d'expertise juridique des situations.

Après avoir fourni les informations juridiques nécessaires, les juristes peuvent orienter les individus vers des services internes, comme ceux dédiés à l'emploi ou au Point Cosneil Budget « PCB », ou vers des ressources externes telles que les services d'aide aux victimes ou les initiatives sociales locales.

Lorsque l'accompagnement juridique ne suffit pas à résoudre un problème, la médiation sociale est proposée comme alternative. Cette approche vise à régler les conflits de manière amiable, évitant ainsi les recours judiciaires pour les petits litiges du quotidien.

En concertation avec le bénéficiaire, des contacts sont établis pour trouver une solution mutuellement acceptable. Cette initiative contribue ainsi à renforcer la cohésion sociale et à améliorer le bien vivre ensemble.

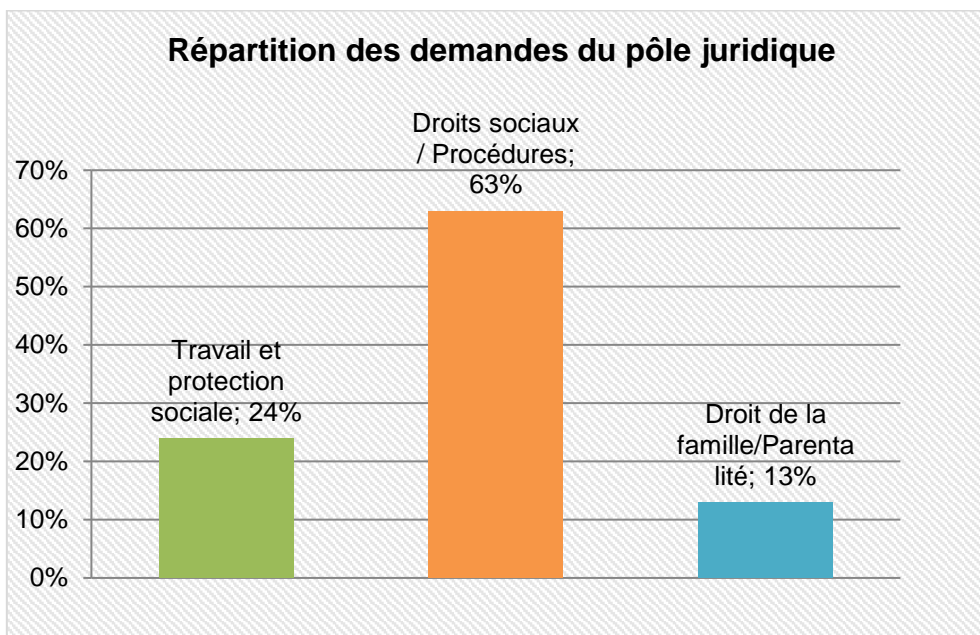
**En 2023, notre service a fourni 2 800 accompagnements juridiques à 1 112 personnes pour les aider à accéder à leurs droits.**

Les femmes ont représenté 59% des bénéficiaires, confirmant ainsi une tendance observée au cours des années précédentes.

La majorité des bénéficiaires, soit 82%, se trouvait dans la tranche d'âge de 26 à 45 ans. De plus, 34% des bénéficiaires étaient des migrants primo-arrivants.

Il est important de noter que 67% des personnes accompagnées n'avaient aucun revenu ou étaient bénéficiaires des minima sociaux, en hausse par rapport aux 51% de 2022. Par ailleurs, 62% des bénéficiaires ont signalé des situations de précarité sociale ou administrative.

En parallèle, 70% des bénéficiaires étaient inactifs ou demandeurs d'emploi, une proportion plus importante par rapport à l'année précédente.



La majorité de notre public nous est orientée par les services sociaux départementaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les structures d'hébergement, les Maisons de la Justice et du Droit (MJD), Pôle emploi et les bailleurs sociaux.

La répartition des demandes par domaine se présente comme suit :

L'accès aux droits sociaux constituent 63% des demandes, avec une prédominance pour les questions de séjour, représentant 43% du total. Cette tendance, déjà observée par le passé, s'accroît grâce aux partenariats développés pour l'accompagnement des primo-arrivants.

15% des demandes concernent les démarches liées aux aides sociales et aux procédures juridiques. Cela inclut diverses aides et soutiens légaux nécessaires pour les justiciables en difficulté.

Les demandes relatives au travail et à la protection sociale constituent 24% du total. Elles concernent principalement l'exécution et la rupture du contrat de travail.

13% des demandes relèvent du droit de la famille, principalement des situations de rupture de couple et des questions d'autorité parentale. Les cas de séparation et de garde des enfants constituent la majorité des demandes dans ce domaine.

L'ACI s'efforce de renforcer ses partenariats avec diverses institutions pour mieux répondre aux besoins croissants de ses usagers. L'accent est mis également sur l'accompagnement des primo-arrivants et sur la diversification des services offerts afin de couvrir un spectre plus large de besoins juridiques et sociaux.

Le service juridique de l'ACI est un pilier essentiel pour soutenir les publics en difficulté. Grâce à la collaboration avec les acteurs sociaux, nous parvenons à répondre de manière adéquate aux demandes croissantes dans divers domaines juridiques.

En 2023, les juristes de l'ACI ont effectué 200 permanences juridiques en partenariat avec diverses structures :

<b>Site</b>	<b>Nombre de permanences juridiques</b>
<i>MJD de Cergy</i>	23
<i>MJD d'Argenteuil</i>	22
<i>MJD de Sarcelles</i>	23
<i>MJD de Persan</i>	21
<i>SSD Sarcelles, Garges et Gonesse</i>	40
<i>Mairie Annexe de Gagny</i>	36
<i>SSD Neuilly Plaisance / Neuilly-sur-Marne / Gagny</i>	35
<b>Total</b>	<b>200</b>

**ACI - Données Activités 2023**

Les activités juridiques mises en place ont permis de :

- Informer et résoudre diverses problématiques sociojuridiques,
- Renforcer l'autonomie et l'accès aux droits des justiciables,
- Lutter contre le non-recours aux droits,
- Consolider le partenariat et la prise en charge en réseau.

Les interventions des juristes de l'ACI ont généré des effets positifs sur les parcours des personnes :

- ✚ **Éducation juridique** : En participant à nos permanences, les publics ont acquis une meilleure compréhension de leurs droits et des institutions, leur permettant de naviguer plus efficacement dans le système judiciaire.
- ✚ **Renforcement de la confiance** : Les réponses claires et précises fournies par les juristes ont aidé les justiciables à retrouver confiance en la justice.
- ✚ **Autonomie** : Accompagnés par nos équipes, les usagers ont été mieux préparés à gérer leurs problèmes juridiques, réduisant ainsi leur dépendance à l'assistance juridique, en particulier dans le cadre de l'aide juridictionnelle.
- ✚ **Citoyenneté active** : En comprenant mieux leurs droits et en sachant comment les faire valoir, les justiciables sont devenus des citoyens plus actifs et informés, contribuant à une société plus juste et équitable.

Les accompagnements juridiques de l'ACI ont non seulement résolu des problèmes individuels, mais ont également renforcé la cohésion sociale.

La collaboration avec les partenaires locaux a permis une prise en charge globale et cohérente des publics, facilitant ainsi l'accès à une justice équitable et accessible.

En conclusion, les activités juridiques de l'ACI ont joué un rôle crucial. Elles ont fourni une assistance juridique immédiate tout en contribuant à l'autonomisation des justiciables et en renforçant leur citoyenneté. Ces efforts ont conduit à une meilleure compréhension des droits et une confiance renouvelée en la justice.

## **a) Renforcement de l'accès aux droits des primo-arrivants et de leur lien avec les institutions**

L'année 2023, marquée par une crise économique et l'inflation, a eu des répercussions majeures sur le plan social, impactant particulièrement les publics migrants primo arrivants. La situation sociale et administrative de nombreux ménages continue de se dégrader.

L'intégration et la cohésion sociale sont des enjeux cruciaux pour garantir une société harmonieuse et inclusive. Depuis plusieurs années, l'intégration des populations étrangères, en accord avec les valeurs de la République, est devenue une priorité pour lutter contre les risques croissants d'exclusion. Les défis actuels sont accentués par une crise généralisée où les questions d'exclusion sociale, d'isolement et de discrimination, notamment envers les migrants, sont particulièrement pressantes.

Les PA du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis font face à de nombreux obstacles pour accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Ces difficultés incluent non seulement les démarches pour l'accès et le renouvellement des titres de séjour, mais aussi des complexités administratives qui entraînent des délais importants dans l'accès aux droits sociaux et l'insertion.

En 2023, l'ACI s'est particulièrement mobilisée pour offrir un accueil et un accompagnement dignes aux publics PA. L'association se positionne comme un lieu d'accueil quotidien inconditionnel, d'écoute ouverte et d'accompagnement prenant en compte les parcours de vie de chaque individu.

Le projet de l'ACI vise à favoriser l'accès et le maintien des droits des personnes primo arrivantes, en collaboration étroite avec les partenaires locaux. Cela comprend la mise en place d'activités de suivi individuel et d'accompagnement renforcé pour répondre aux besoins fondamentaux des bénéficiaires. Les partenaires locaux impliqués incluent la MJD, la CAF, la Préfecture, la CPAM, les services de logement et d'hébergement, les services sociaux, la justice, la santé, la MDPH, les associations, Pôle emploi, et bien d'autres.

Notre intervention repose sur une combinaison d'actions classiques et spécifiques, intégrant la dimension interculturelle nécessaire pour une prise en charge adaptée. Nous nous efforçons d'éviter l'écueil de la différence tout en tenant compte des particularités culturelles des populations que nous accompagnons.

Au-delà de l'accompagnement des personnes dans la gestion de leur dossier socio administratif, les entretiens individuels constituent des moments privilégiés de sensibilisation et d'information. Ces échanges permettent d'éclairer le public sur la législation et les procédures en vigueur, facilitant ainsi une meilleure intégration républicaine.

Notre accompagnement repose sur une approche globale et un diagnostic approfondi, prenant en compte les différents aspects de la situation de chaque personne. Notre méthodologie d'intervention socio administrative et juridique comprend :

- ✚ **Une démarche proactive** : Aller à la rencontre des personnes là où elles se trouvent et répondre à leurs besoins actuels.

- ✚ **Une prise en charge pluridisciplinaire** : Mobiliser une équipe de professionnels issus de divers domaines pour une intervention complète.
- ✚ **Un accompagnement dans la durée** : Collaborer avec d'autres acteurs de l'intégration pour assurer un soutien continu.
- ✚ **Accueil, écoute et information** : Fournir des entretiens individuels, téléphoniques et en face-à-face pour évaluer les besoins et offrir des conseils adaptés.
- ✚ **Accompagnement juridique personnalisé** : Identifier, élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement juridique adapté aux besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, expliquer les démarches, aider à la constitution des dossiers et à la rédaction de divers courriers et recours...

Les publics bénéficient d'un premier accueil suivi d'un entretien pour évaluer leur situation et leurs attentes, avant d'entamer une prise en charge appropriée. Les accompagnements sont individuels et confidentiels, assurés par des juristes spécialisés en accès aux droits et des chargés d'accompagnement social et logement.

Notre méthode d'accompagnement va au-delà de la simple prestation technique. Elle inclut un important volet pédagogique basé sur l'explication, la reformulation et la mise en perspective des informations. Cela permet aux personnes suivies d'acquérir progressivement une maîtrise de leur situation et de leur environnement, favorisant ainsi une plus grande autonomie et capacité d'action.

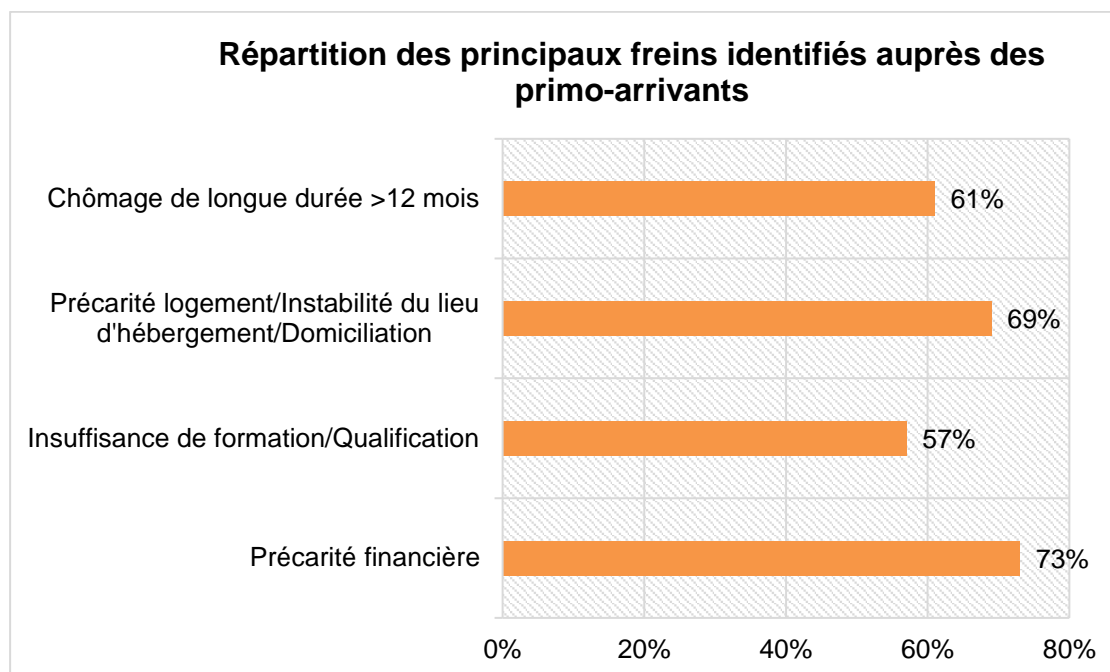
Faciliter l'insertion des primo arrivants au sein de la société française, en tenant compte de la globalité de leurs besoins, est un enjeu prioritaire pour le projet de l'association.

En 2023, 931 primo-arrivants (467 du Val d'Oise et 464 de la Seine-Saint-Denis) ont bénéficié de 2245 accompagnements pour l'accès aux droits sociaux.

<b>Nombre total d'étrangers éligibles bénéficiaires de l'action</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Réalisés en 2023</b>
	<b>600</b>	<b>931</b>
<i>Dont hommes</i>	300	376
<i>Dont femmes</i>	300	555
<i>    Dont moins de 25 ans</i>	140	86
<i>Dont BPI</i>	140	156
<i>    Dont BPI hommes</i>	70	97
<i>    Dont BPI femmes</i>	70	56
<i>    Dont BPI moins de 25 ans</i>	40	12
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		

L'accès aux droits constitue un axe de travail prioritaire pour l'association, représentant sa ligne directrice en matière de solidarité envers les migrants primo arrivants.

L'ACI a instauré une démarche rigoureuse d'évaluation pour identifier avec précision les difficultés pouvant entraver l'intégration et l'insertion des publics migrants. Cette démarche est particulièrement cruciale pour les primo arrivants en situation sociale précaire, qui doivent être repérés rapidement et pris en charge sans délai.



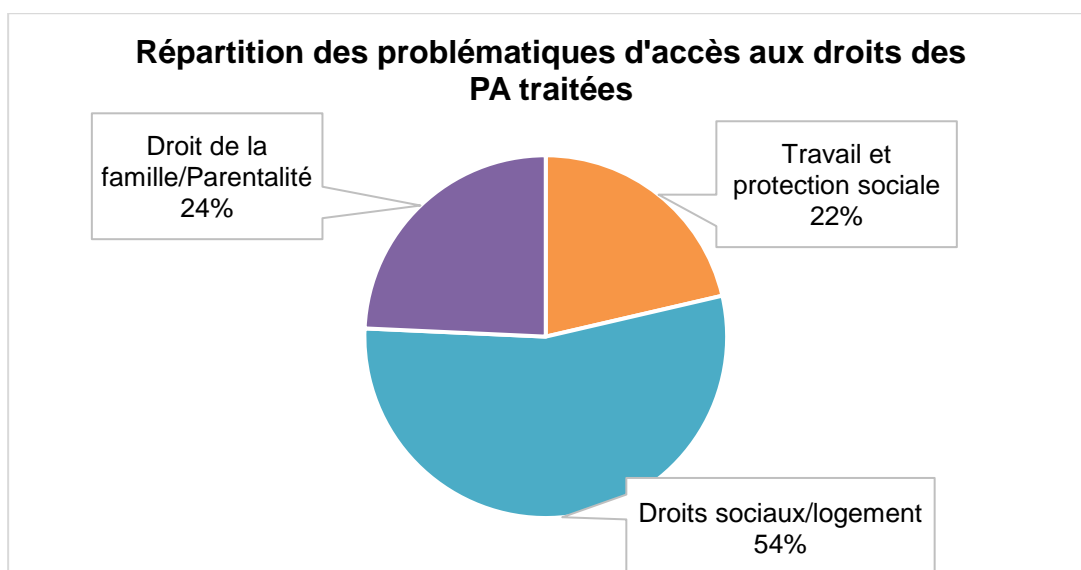
Les accompagnements proposés sont relativement longs, avec une durée moyenne de 8 mois par parcours. Cette longueur s'explique par le fait que de nombreuses personnes cumulent diverses difficultés, nécessitant des solutions préalables plus globales et durables.

Un constat important émerge des profils des personnes accompagnées, justifiant l'attention particulière que l'ACI accorde aux primo arrivants. Ces publics rencontrent davantage de difficultés pour faire valoir leurs droits et occupent souvent des emplois précaires et moins qualifiés.

Dans l'ensemble, notre engagement a eu un impact significatif :

- Cela a permis de renforcer l'autonomie des individus et de faciliter leur accès aux droits fondamentaux, favorisant ainsi une meilleure intégration sociale.
- Un rôle essentiel a été joué dans l'information des bénéficiaires sur leurs droits et leurs devoirs, contribuant à une meilleure compréhension des rouages administratifs et juridiques.
- L'établissement de liens solides entre ces publics et les institutions publiques et associatives a été favorisé, renforçant leur confiance dans le système et leur sentiment d'appartenance à la société.
- La coordination des différentes actions d'accompagnement mises en place pour ces populations a été activement assurée, favorisant une approche plus cohérente et complète.

- Les valeurs de la République ont également été promues en encourageant la participation civique et en luttant contre les discriminations, contribuant ainsi à la construction d'une société plus inclusive et juste.



L'ACI a intensifié ses efforts pour dynamiser l'approche de l'accès aux droits des publics pris en charge, malgré les défis du contexte actuel.

Les résultats obtenus sont encourageants : 84% des personnes accompagnées ont réussi à obtenir les informations juridiques recherchées ou à résoudre leurs problèmes d'accès aux droits.

De plus, 28% des bénéficiaires ont pu intégrer le marché du travail ou suivre une formation, tandis que 37% ont résolu des problèmes juridiques liés à leur emploi, tels que l'obtention d'une autorisation de travail ou un changement de statut.

Nous avons également effectué 128 orientations, principalement vers les structures de droit commun. L'analyse des résultats met en lumière une relation entre le parcours choisi par les bénéficiaires et l'intervention de l'ACI. Les facteurs individuels (âge, statut, sexe) et environnementaux (langue, contexte économique) ont une incidence sur les résultats obtenus.

Nos actions ont permis de résoudre des problèmes juridiques et sociaux, mais ont également contribué à renforcer la compréhension des droits des individus et à restaurer leur confiance en eux. Toutefois, les résultats mettent en évidence des difficultés accrues d'accès aux droits pour certains publics, notamment les usagers migrants sans domicile fixe.

Il est essentiel de souligner que le public pris en charge est diversifié : pour certains, l'ACI représente une opportunité de réinsertion sociale, tandis que pour d'autres, cela s'inscrit dans un processus plus long. Enfin, l'évaluation des parcours ne doit pas se limiter aux résultats immédiats ; elle doit également prendre en compte les évolutions à long terme. L'ACI joue ainsi un rôle essentiel dans la réactivation des parcours d'accès aux droits.

De plus, 154 professionnels ont participé à nos formations sur l'analyse des pratiques concernant l'accompagnement des publics migrants.

## **2. Point Conseil Budget « PCB » : Education budgétaire et surendettement**

L'ACI est labélisée Point Conseil Budget par l'État. Actuellement, l'association gère trois points PCB en Île-de-France, dont un dans le Val d'Oise et deux en Seine-Saint-Denis.

Les PCB ACI ont pour mission de prévenir le surendettement et de promouvoir l'éducation budgétaire.

Nos Points Conseil Budget sont accessibles à tous et offrent des conseils personnalisés et confidentiels en matière de gestion budgétaire. Ils assistent les ménages souhaitant améliorer leur gestion financière, faire face à des difficultés économiques ou se préparer à des changements de situations familiales ou professionnelles.

Depuis l'obtention du label PCB en 2019, l'ACI est reconnue comme un acteur régional clé dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Chaque année, nous constatons une augmentation du nombre de personnes sollicitant nos services et des orientations faites par nos partenaires vers les PCB ACI, ce qui témoigne de l'impact croissant de notre action.

L'action des PCB est structurée autour d'un cahier des charges rigoureux, garantissant un service de qualité et indépendant.

Les principaux objectifs des PCB ACI sont les suivants :

- Identifier les situations de fragilité financière dès leurs premières manifestations et détecter les individus et familles à risque,
- Fournir un accueil de qualité, inclusif et non stigmatisant,
- Proposer des conseils ou orientations personnalisés à toute personne en faisant la demande,
- Effectuer un diagnostic complet de chaque situation financière et élaborer des recommandations sur mesure,
- Soutenir les personnes en surendettement, pendant et après la procédure, en offrant un suivi continu,
- Éduquer et conseiller les personnes sur les questions budgétaires et financières.

Pour la mise en œuvre de la mission, les PCB ACI s'engagent à :

- Offrir un accueil et une écoute active et empathique à tout public en fournissant information et conseil adapté,
- Réaliser un diagnostic approfondi de la situation budgétaire en tenant compte du contexte familial,
- Faciliter l'accès aux droits nécessaires,
- Intervenir auprès des créanciers locaux pour négocier des solutions viables,

- Instaurer un accompagnement budgétaire durable visant le rééquilibrage financier, incluant l'analyse des dépenses et des ressources, l'établissement d'un budget et son suivi régulier,
- Continuer le soutien pendant et après la procédure de surendettement pour garantir une stabilité financière à long terme.

### Points forts des PCB en 2023

#### **Accompagnement des bénéficiaires**

493 ménages ont bénéficié de 1526 interventions, réparties comme suit :

- 122 dossiers de surendettement,
- 82 cas de dettes locatives, principalement en logements sociaux,
- 88 diverses dettes (Prêt, énergie, cantine scolaire, factures médicales...),
- 39 litiges liés à la consommation, banque et assurance,
- 23 situations de non-paiement d'impôts,
- 139 demandes d'accès aux droits,
- 179 créanciers sollicités.

#### **Reconnaissance et mobilisation**

- Renouvellement du label PCB sur la Val d'Oise pour la période de 2023-2025,
- Mobilisation dans le cadre de l'expérimentation « Aide budget »,
- 48 permanences PCB au Centre Administratif Louis Pierna en partenariat avec la Ville Stains.
- Organisation de 11 ateliers collectifs d'éducation budgétaire, réunissant 117 participants.

#### **Développement et optimisation des outils de travail**

- Fiches de renseignements et budgets familiaux
- Simplification des courriers de la Banque de France
- Mise en place d'un nouveau questionnaire de satisfaction

#### **Renforcement des compétences des conseiller PCB**

- Les fichiers d'incidents et usurpation d'identité
- Inclusion financière
- Surendettement et patrimoine mobilier
- Dispositifs d'inclusion bancaire
- Surendettement et professions indépendantes
- Les demandes internet / Mes questions d'argent
- Surendettement : Constituer un dossier et comprendre la procédure
- Droit au compte
- Surendettement : Mesures, plans et ré-dépôts avec cas pratiques
- Micro-crédit / Inclusion bancaire
- Surendettement : Instruction d'un dossier du dépôt à l'orientation
- Surendettement : Fin de la procédure et FICPA

Le fonctionnement des PCB ACI repose sur une étroite coopération avec divers partenaires qui accueillent le public, tels que les services sociaux, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Pôle emploi, les bailleurs, les Maisons de la Justice et du Droit (MJD), les fournisseurs d'énergie et les structures d'hébergement.

Reconnues pour la qualité de leurs accompagnements, les PCB ACI se distinguent par leur expertise et leur grande capacité à s'adapter rapidement aux nouveaux besoins de leurs publics et aux demandes de leurs partenaires institutionnels et associatifs.

### **a) Caractéristiques sociaux économiques des public PCB**

- ✚ 58 % de femmes (287 personnes) : La majorité des bénéficiaires sont des femmes, ce qui pourrait indiquer une plus grande vulnérabilité ou un accès plus important aux services de soutien pour les femmes.

29 % des ménages sont monoparentaux : Près d'un tiers des ménages sont monoparentaux, ce qui souligne un besoin accru en soutien social et financier, particulièrement pour les mères seules.

- ✚ Moins de 25 ans : 4%, 26-39 ans : 27%, 40-59 ans : 50%, 60 ans et plus : 19%

La majorité des publics (50%) se trouve dans la tranche d'âge de 40 à 59 ans, suggérant une prévalence des problèmes socio-économiques dans cette période de vie souvent marquée par des responsabilités accrues (familiales, professionnelles).

- ✚ Familles avec 2 à 3 enfants et plus : 45 % : Une proportion importante de familles nombreuses, nécessitant un soutien accru en termes de logement, d'éducation et de services de garde d'enfants.

- ✚ 34 % des publics accompagnés n'ont aucun revenu. Cela illustre une situation de grande précarité économique nécessitant une intervention rapide, notamment en matière d'insertion.

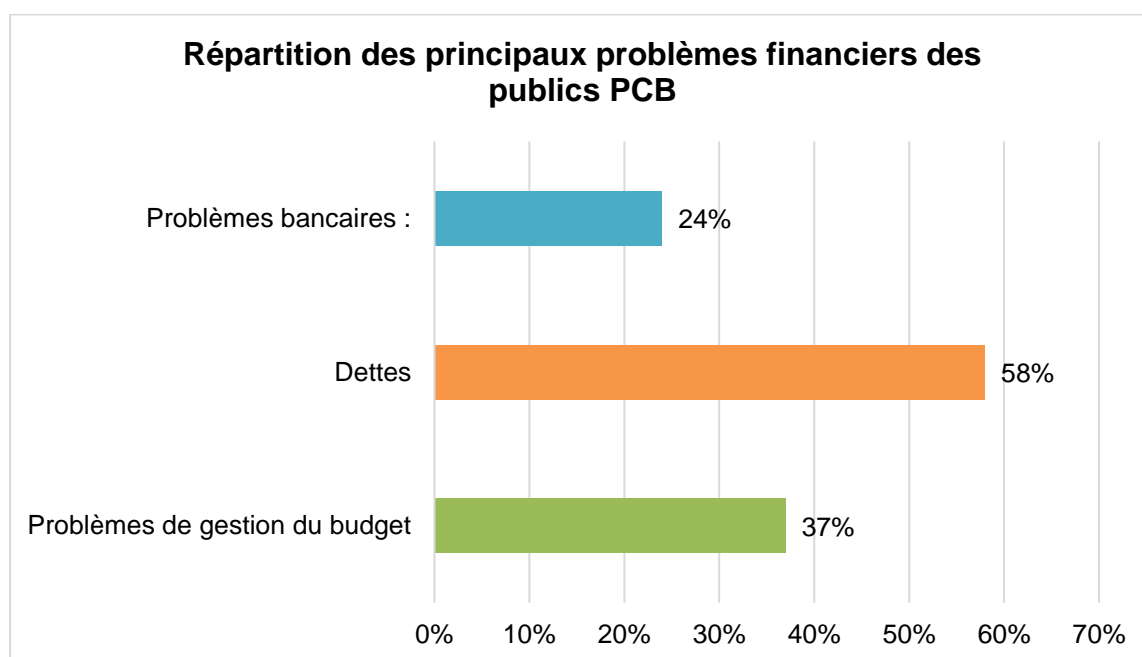
- ✚ Près d'un quart des bénéficiaires sont sans logement, nécessitant des solutions d'hébergement d'urgence et un soutien à long terme pour accéder à un logement stable. Par ailleurs, seuls 12 % des bénéficiaires sont propriétaires, tandis que 65 % vivent dans des logements sociaux, ce qui montre une forte dépendance aux aides au logement et un besoin de soutien pour maintenir leur habitation.

- ✚ Les inactifs et les demandeurs d'emploi représentent 63 % des bénéficiaires, dont 40 % sont au chômage depuis plus d'un an. Ce faible taux d'emploi reflète une stabilité financière limitée.

Les données révèlent une population majoritairement en grande précarité socio-économique, avec une forte présence de ménages monoparentaux et de familles nombreuses. Les principaux défis identifiés incluent une dépendance marquée au

logement social, des difficultés d'insertion professionnelle, une précarité de l'emploi et des problèmes financiers généralisés :

- Problèmes de gestion du budget : 37 % des bénéficiaires ont des difficultés à gérer leur budget, soulignant un besoin en éducation financière.
- Dettes : 58 % des bénéficiaires sont endettés, nécessitant des services de conseil en gestion de dettes.
- Problèmes bancaires : 24 % des bénéficiaires ont des difficultés fréquentes avec les institutions financières (refus de prélèvement, découvert, carte bancaire, chèques, etc.), nécessitant une médiation pour résoudre ces problèmes.



### ***b) Modalités d'accompagnement éducatif budgétaire et prévention du surendettement***

En 2023, nous avons observé une augmentation significative des sollicitations des usagers et des orientations par nos partenaires vers les PCB de l'ACI. Les personnes qui se tournent vers ces services ont souvent laissé leur situation financière se détériorer considérablement avant de demander de l'aide, généralement en situation d'urgence.

Les PCB ACI ont réalisé 2023 actions d'accompagnement au bénéfice de 493 ménages en situation de mal-endettement ou de surendettement, ce qui représente en moyenne 4,10 interventions par dossier.

Les accompagnements réalisés couvrent plusieurs domaines :

<b>Activités / Interventions PCB</b>	<b>Total</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<i>Litige consommateur</i>	62	15	47
<i>Dépôt d'un dossier de surendettement</i>	885	442	443
<i>Gestion budgétaire</i>	225	226	227
<i>Suivi des mesures surendettement</i>	49	6	43
<i>Autres dettes</i>	339	195	144
<i>Dettes locatives</i>	128	34	94
<i>Impôts</i>	72	41	31
<i>Allocations logement / Allocations familiales</i>	64	32	32
<i>RSA/minima sociaux</i>	55	24	31
<i>Demandes Retraite et CNAV</i>	92	44	48
<i>Banque/Crédit/Assurance</i>	52	24	28
<b>Total</b>	<b>2 023</b>	<b>1 083</b>	<b>740</b>

**ACI - Données Activités 2023**

L'accueil des publics se fait généralement sur rendez-vous, du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Les premiers entretiens permettent de prendre contact, d'identifier les problématiques et de réorienter si nécessaire. Lors de ces entretiens, les objectifs et conditions de réussite sont expliqués, et les attentes et premiers objectifs de travail sont définis avec le bénéficiaire. Un pré-diagnostic budgétaire est établi à l'aide d'une grille individuelle pour identifier les causes des difficultés budgétaires et les besoins d'accompagnement.

L'accompagnement budgétaire se met en place progressivement, avec des rencontres régulières visant à atteindre les objectifs définis ensemble. Les bénéficiaires apprennent à équilibrer leur budget et à s'adapter à de nouvelles contraintes budgétaires. Les actions menées par les PCB incluent :

- Information et conseil,
- Diagnostic budgétaire et financier,
- Analyse des ressources et des charges,
- Calcul du « Reste à Vivre »,
- Éducation budgétaire,
- État des dettes personnelles,
- Préparation des demandes d'aide...

Les ménages sont également conseillés sur les actions à entreprendre indépendamment de l'accompagnement PCB. L'accompagnement se poursuit jusqu'à ce que les bénéficiaires retrouvent une maîtrise durable de leur budget.

Les intervenants du PCB informent les bénéficiaires sur leurs droits et obligations : allocations familiales et logement, prime d'activité, déclarations fiscales, etc. Ils favorisent l'accès aux droits sociaux en collaboration avec les partenaires locaux.

Pour les situations nécessitant le dépôt d'un dossier de surendettement, un rendez-vous d'information est proposé, durant lequel un dossier est remis et rempli avec l'aide des conseillers.

Des rendez-vous mensuels sont ensuite fixés, permettant une mise à jour régulière de la situation. Cet accompagnement à long terme vise à assurer le respect des mesures et à encourager une réflexion sur la gestion financière afin d'éviter de futures situations similaires.

La médiation avec les créanciers locaux complète les services du PCB. Les bénéficiaires reçoivent des conseils et de l'assistance pour régulariser et négocier leurs dettes. Les conseillers PCB recherchent des solutions amiables, comme l'échelonnement des dettes, le rachat de crédits ou des délais supplémentaires. Ils accompagnent également les publics dans leurs échanges avec les huissiers, le trésor public et les bailleurs. Cette démarche de médiation se concentre sur le dialogue pour parvenir à des accords mutuellement satisfaisants.

Par ailleurs, des ateliers collectifs sont proposés pour améliorer la gestion budgétaire. Ces sessions, libres et gratuites, favorisent l'échange d'expériences et sont caractérisées par une pédagogie interactive et bienveillante. En 2021, 11 ateliers ont été organisés avec 117 participants, abordant des thèmes comme :

- La maîtrise du budget familial et gestion de la dette,
- La compréhension de la banque, du crédit et de l'épargne,
- Plannification et consommation responsable.

Ces ateliers offrent un espace d'apprentissage et de soutien essentiel pour les bénéficiaires en quête de stabilité financière.

En 2023, les PCB de l'ACI ont intensifié leurs efforts pour répondre aux besoins croissants des personnes en situation de précarité socio-économique. Nos interventions diversifiées, allant de l'accueil à l'accompagnement budgétaire, en passant par la médiation avec les créanciers et l'éducation budgétaire, illustrent notre engagement à soutenir les ménages vers une autonomie financière durable.

Notre approche personnalisée et notre soutien constant visent à leur fournir les outils nécessaires pour une gestion financière saine et pérenne, leur permettant ainsi de reconstruire une stabilité économique et de regagner leur indépendance.

Grâce à la collaboration avec divers partenaires locaux et financiers, nous visons à offrir un réseau de soutien capable de gérer la complexité des situations et de promouvoir un changement positif et durable dans la gestion financière des ménages.

### ***c) Mise en place d'un dispositif de lutte contre la pauvreté pour les familles Valdoisiennes en partenariat avec le Conseil départemental du Val-d'Oise***

Depuis le milieu des années 2000, le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté n'a cessé d'augmenter, atteignant 9,1 millions en 2021, un constat alarmant qui ne cesse de susciter des inquiétudes quant à la stabilité sociale et économique du pays.

Cette tendance à la hausse n'épargne pas le Val d'Oise, département où un habitant sur six vit sous le seuil de pauvreté, selon les données de l'INSEE, avec un taux de pauvreté de 17,70 % en 2021 (17% en 2019).

Cette réalité place le Val-d'Oise sensiblement au-dessus des moyennes nationale et régionale, soulignant ainsi l'ampleur du défi auquel la région est confrontée en matière de lutte contre la pauvreté.

Toutefois, c'est dans l'Est du Val d'Oise, en particulier dans les zones relevant de la politique de la ville, que les chiffres sont les plus préoccupants. À titre d'exemple, la ville de Sarcelles affiche un taux de pauvreté de 35% en 2021 (34 % en 2019), mettant en lumière une situation sociale particulièrement difficile pour de nombreux habitants du territoire.

La grande précarité conduit souvent à des situations insupportables de surendettement, plaçant une partie importante de la population de l'Est du Val d'Oise dans une situation de vulnérabilité financière critique. En effet, le département se classe au deuxième rang en Île-de-France en termes de personnes surendettées, juste derrière la Seine-Saint-Denis, démontrant ainsi l'ampleur du défi économique auquel est confrontée la région.

La pandémie de Covid-19 a entraîné le monde dans une crise sanitaire sans précédent. Cependant, depuis 2022, elle a été suivie d'une crise économique dont les conséquences sont particulièrement dramatiques pour les populations les plus précaires.

Le Val-d'Oise n'échappe pas à cette réalité, avec des répercussions économiques et sociales inquiétantes. Malgré les mesures sociales mises en place ces dernières années par les pouvoirs publics, ainsi que les investissements et aides complémentaires, le taux de pauvreté continue de grimper, témoignant de la difficulté à endiguer ce fléau social.

La crise économique actuelle exacerbe les situations déjà précaires des familles, mettant à l'épreuve les équilibres déjà fragiles au sein des protections familiales. L'incertitude quant aux perspectives d'emploi et de revenu a également contribué à aggraver la situation, plaçant de nombreuses familles dans une situation de détresse économique.

Dans ce contexte, les enfants vivant dans des ménages pauvres subissent directement les conséquences néfastes de la précarité de leurs parents, compromettant ainsi leur avenir et leur bien-être.

Pourtant, il est difficile pour les statistiques publiques de saisir pleinement l'ampleur de la grande exclusion, notamment lorsque les personnes concernées n'ont pas de domicile fixe ou ne recourent pas aux prestations sociales auxquelles elles auraient droit. L'action publique en direction de ces familles reste donc un défi de taille, nécessitant une approche concertée et des solutions innovantes pour répondre efficacement aux besoins des plus vulnérables.

Face à cette réalité alarmante, l'Association de conseil et d'insertion (ACI), en partenariat avec le Département du Val d'Oise, se mobilise pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans cette dynamique interpartenariale, l'ACI a proposé un projet ambitieux visant à renforcer l'accompagnement éducatif budgétaire des familles et à mettre en place des actions concrètes pour lutter contre la précarité.

En travaillant en étroite collaboration avec les services sociaux départementaux et les acteurs locaux, l'ACI s'engage à apporter des solutions durables pour améliorer les conditions de vie des habitants du Val d'Oise et promouvoir une société plus juste et inclusive pour tous.

## **(1) Cadre d'intervention**

De par ses compétences, le Département du Val d'Oise se consacre à l'accueil et l'accompagnement social des personnes et familles en situation de précarité ou d'isolement, nécessitant un soutien renforcé pour leur insertion sociale.

La collaboration avec des partenaires stratégiques, notamment avec le PCB ACI95, est cruciale. Ce partenariat vise à répondre efficacement aux besoins spécifiques des populations locales, notamment au sein des Territoires Intégrés des Services Médico-Sociaux (TISMS), en optimisant leur parcours d'accompagnement.

Un des enjeux majeurs de cette collaboration est la prévention du surendettement, qui requiert une information précise et un accompagnement pour les ménages, permettant ainsi d'anticiper des modifications dans leur situation personnelle ou professionnelle et de mettre en œuvre des solutions adaptées.

En adéquation avec ces objectifs, le PCB ACI95 a élaboré un programme spécifique pour les familles de l'Est du Val d'Oise, offrant un accompagnement éducatif budgétaire personnalisé et confidentiel.

Cette intervention s'avère complexe et requiert une expertise considérable, une collaboration efficace en réseau, ainsi qu'une capacité à innover constamment.

La mission principale consiste à assurer la prise en charge de 80 Accompagnements Éducatifs Budgétaires (AEB) au cours de l'année, ainsi que la réalisation de jusqu'à 200 interventions ponctuelles sous forme de conseils budgétaires.

L'intervention du Point Conseil Budget ACI95 vise à renforcer le soutien offert par les travailleurs sociaux. Elle répond à des besoins spécifiques rencontrés par les usagers des antennes des Territoires Intégrés de Services Médico-Sociaux (TISMS), garantissant ainsi une couverture complète et spécialisée des besoins financiers et budgétaires des personnes accompagnées.

Communication sur le projet

Depuis le début de l'année 2023, le Point Conseil Budget (PCB) ACI95 a lancé une campagne de communication approfondie pour promouvoir son projet, impliquant une série d'actions informatives et de rencontres avec les équipes des différentes antennes du service social départemental.

Dans le cadre de cette initiative, le PCB ACI95 a participé à quatre réunions stratégiques avec les Territoires Intégrés de Services Médico-Sociaux (TISMS) de l'Est du département. Au cours de ces rencontres, plus d'une centaine de travailleurs sociaux ainsi que des agents administratifs ont été informés des détails de la mise en œuvre du projet, y compris les procédures pour orienter les personnes nécessitant un accompagnement.

En outre, le processus pour se connecter au compte partenaire pour réaliser les orientations a été clairement communiqué aux responsables des antennes. Cette procédure a également été présentée en détail lors des réunions d'équipe, assurant ainsi que toutes les parties concernées disposent des informations nécessaires pour collaborer efficacement et optimiser le soutien offert aux usagers.

## **(2) Public cible**

Les publics de l'Est du département du Val d'Oise, notamment ceux des communes de Sarcelles, Garges-Lès-Gonesse, Villiers-Le-Bel, Gonesse, Louvres et Goussainville.

Ces populations, souvent confrontées à des défis liés au mal-endettement ou au surendettement, sont au cœur des préoccupations du service social.

Le dispositif mis en place vise spécifiquement à soutenir les ménages de ces six localités, en leur apportant l'assistance nécessaire pour surmonter leurs difficultés financières.

Pour améliorer leur prise en charge, les services sociaux départementaux utilisent un accès sécurisé sur notre site internet <http://aci-asso.fr/> pour orienter ces ménages vers le Point Conseil Budget ACI95.

Ce système en ligne permet non seulement de faciliter les orientations mais aussi d'assurer un suivi rigoureux de celles-ci et de maintenir une base de données actualisée des partenaires qui réalisent les orientations.

Dans le cadre de ce processus, les personnes concernées sont directement contactées par notre équipe afin de planifier leurs rendez-vous.

Chaque bénéficiaire est également invité à signer une charte d'engagement réciproque, ce qui formalise notre relation de support mutuel.

Après chaque intervention, nous effectuons un suivi pour évaluer l'efficacité de l'orientation et adapter nos services en fonction des besoins spécifiques de chaque cas.

### (3) Réalisations du dispositif

Pour ce projet, l'ACI a apporté son soutien à 118 ménages, dépassant ainsi l'estimation initiale de 80 ménages. Parmi eux, 75 concernaient des femmes, représentant ainsi 64 % des cas.

Au total, ces ménages ont bénéficié de 498 interventions en matière d'éducation budgétaire et de gestion du surendettement, bien au-delà des 200 interventions prévues initialement.

Les publics proviennent du territoire de six communes différentes, soulignant la portée et l'impact de notre action.

#### Liste des bénéficiaires par ville

	Homme	Femme	Total
ARNOUVILLE	0	3	3
GONESSE	6	11	17
GOUSSAINVILLE	9	14	23
GARGES LES GONESSE	8	9	17
LE THILLAY	2	2	4
LOUVRES	1	2	3
SARCELLES	12	26	38
VILLIERS-LE-BEL	4	8	12
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>75</b>	<b>118</b>

ACI - Données Activités 2023

32 % des personnes prises en charge habitent à Sarcelles, tandis que 19 % résident à Goussainville.

Les principales problématiques budgétaires traitées sont :

#### Liste des problématiques

	Homme	Femme	Total
FSE FSL	5	7	12
Dettes locatives	9	21	30
Autres dettes	3	5	8
Crédit	6	9	15
Surendettement	20	33	53
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>75</b>	<b>118</b>

ACI - Données Activités 2023

71 % des dossiers traités par notre service concernaient des situations de surendettement.

25 % des ménages accompagnés font face à des difficultés pour régler les charges de leur logement.

Les familles avec deux enfants et plus constituent 47 % des bénéficiaires.

De plus, 67 % des publics sont locataires, principalement en logement social, et 36 % sont allocataires de minima sociaux.

61% des personnes accompagnées sont en situation de recherche d'emploi. L'insertion professionnelle est essentielle pour améliorer de façon durable leur situation financière.

Les principales difficultés budgétaires identifiées sont :

- Inadéquation entre charges et ressources : 78 personnes,
- Accumulation de dettes : 86 personnes,
- Difficultés de gestion budgétaire : 91 personnes.

Ces derniers mois, nous avons observé une aggravation des difficultés socio-économiques chez certains ménages, notamment par une augmentation significative des dossiers de surendettement déposés. Cette situation est exacerbée par la crise économique actuelle et l'inflation, qui renforcent les inégalités et aggravent la précarité parmi les familles que nous accompagnons.

Depuis le début de l'année, nos équipes se sont engagées à soutenir les familles orientées par le service social, en abordant des thèmes tels que l'accès aux droits, la gestion des dettes, le dépôt de dossiers de surendettement, et les demandes d'aides financières via le FSL, les Caisses de retraite...

Notre approche vise principalement à renforcer les compétences budgétaires des individus pour les aider à surmonter durablement leurs difficultés financières. Nos intervenants aident les bénéficiaires à comprendre leur situation financière, identifier les sources de dépenses inutiles, et prioriser les dettes.

Plusieurs cas de surendettement que nous avons examinés révèlent une accumulation de dettes et de prêts bancaires contractés pour couvrir les dépenses quotidiennes.

Cette situation conduit fréquemment à une spirale d'endettement. Nombre de débiteurs essaient de régler ces problèmes par eux-mêmes et ne font appel à un accompagnement budgétaire que lorsque la situation est déjà critique, souvent trop tardivement.

Cependant, pour 83 personnes, la situation s'est améliorée grâce à l'intervention de notre équipe PCB, qui a permis le dépôt de dossiers de surendettement, la régularisation ou le rééchelonnement des dettes, l'ouverture de nouveaux droits sociaux, et l'établissement d'un budget familial adapté.

Le conseil personnalisé est au cœur de nos modalités d'intervention, jouant un rôle crucial dans la prévention et la gestion du surendettement. Ce pilier repose sur une approche individualisée qui répond spécifiquement aux besoins de chaque bénéficiaire, offrant des solutions sur mesure qui sont cruciales pour une gestion efficace des finances familiales.

Nos conseillers PCB fournissent également un accompagnement qui va au-delà des conseils budgétaires, abordant également des aspects psychosociaux qui peuvent influencer les comportements de dépense.

Notre accompagnement ne se limite pas à résoudre les premiers problèmes budgétaires ; il inclut un suivi régulier pour ajuster les stratégies au fil de l'évolution des conditions financières et personnelles du bénéficiaire. Ce suivi continu garantit que les bénéficiaires maintiennent leur stabilité financière et adaptent leurs plans face aux changements dans leur vie.

La réussite de notre action d'accompagnement éducatif budgétaire repose également sur la collaboration étroite entre le PCB ACI et les autres services de l'association, notamment les juristes spécialisés en droit du travail et de la sécurité sociale, en droit de la famille et en droit des étrangers. Cette collaboration permet d'aborder différentes problématiques telles que l'accompagnement pour l'obtention des pensions alimentaires, le recouvrement des rémunérations et des indemnités journalières de la sécurité sociale, le renouvellement des titres de séjour pour éviter une interruption des droits, notamment le droit au travail.

Notre projet d'accompagnement éducatif budgétaire des familles du Val d'Oise en grande précarité est essentiel non seulement pour prévenir le mal endettement et le surendettement, mais également pour contribuer à bâtir une société où chaque personne dispose des compétences nécessaires pour gérer ses finances de façon autonome et responsable.

Le renforcement de nos équipes PCB et l'investissement dans des outils numériques sont cruciaux pour assurer la pertinence et l'efficacité de nos services.

Le succès de notre intervention se mesure par notre capacité à effectuer des changements durables dans les pratiques financières des ménages, contribuant ainsi à une société plus juste et économiquement stable.

### 3. Renforcement de l'accès et du maintien dans le logement

Agréée par la DRIHL Île-de-France pour l'ingénierie sociale, financière et technique liée au logement, l'ACI informe et accompagne les usagers sur leurs droits et obligations, les solutions de logement adaptées à leurs besoins, les conditions d'accès au parc locatif, ainsi que sur les aspects juridiques et financiers de leurs projets d'accession à la propriété. Nos conseils reposent sur l'expertise de professionnels formés sur l'ensemble des thématiques liées au logement.

Nos missions d'accompagnement social lié au logement couvrent :

- Informer les ménages sur leurs droits et obligations en matière de logement,
- Orienter les familles vers les dispositifs et les aides disponibles pour l'accès et le maintien dans le logement,
- Réaliser un diagnostic social et financier des situations rencontrées,
- Évaluer les besoins en termes de relogement, de soutien financier, et d'accompagnement social,
- Intervenir en médiation entre les locataires et les bailleurs pour trouver des solutions amiables aux situations d'impayés,
- Négocier des plans d'apurement de dettes et des solutions de maintien dans le logement,
- Aider à la constitution de dossiers de demande de logement, de relogement, DALO/DAHO et d'aides financières,
- Mettre en place des actions préventives pour éviter les expulsions,
- Suivre les situations à risque et intervenir rapidement pour proposer des solutions adaptées.

En 2023, les questions relatives à l'accès au logement ont principalement porté sur la recherche d'un logement dans le secteur privé ou social. Le maintien dans le logement inclut les règles de congés locatifs donnés par le bailleur et, surtout, les problématiques d'impayés et d'expulsions. L'année dernière, nous avons constaté une augmentation significative des contentieux liés aux impayés de loyer.

L'accompagnement social lié au logement des familles varie selon les situations. Nous avons prioritairement accompagné des personnes en situation d'urgence : situations familiales difficiles, absence de logement décent et expulsions.

En parallèle de ces démarches, si nécessaire, nous faisons le point sur les modalités de relogement, avec une explication des étapes de la démarche. Certaines situations nécessitent également une orientation vers des acteurs adaptés (MJD, conciliateur, etc.).

Notre engagement se traduit par une intervention rapide et efficace pour proposer des solutions durables et adaptées, garantissant ainsi un accompagnement complet et personnalisé à chaque ménage en difficulté.

**Au total, 106 ménages ont bénéficié de 227 actions dans le cadre de notre accompagnement social logement.**

49 % de nos accompagnements concernaient des femmes, dont 24 % de ménages monoparentaux. Ces familles monoparentales sont confrontées à des taux d'effort plus élevés et cumulent des facteurs socio-économiques défavorables (faiblesse des

ressources, isolement social, manque de soutien familial), les rendant plus vulnérables aux impayés et au risque d'expulsion. 29 % des familles accompagnées comptaient trois enfants ou plus.

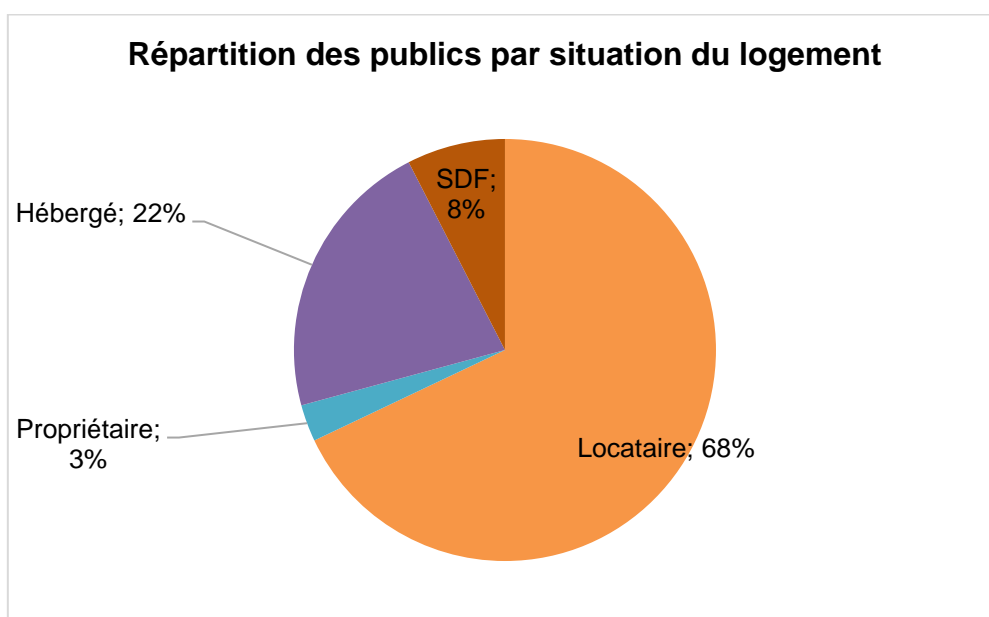
40 % des ménages sont bénéficiaires des minima sociaux. Les situations de ces ménages à faible revenu sont souvent complexes et nécessitent un examen approfondi des problématiques rencontrées, une analyse minutieuse de leur situation, un point sur les aides mobilisables, une vérification du montant de la dette locative, la préconisation de démarches amiables et une proposition de prise de contact avec le bailleur.

Plus d'un tiers des bénéficiaires ont moins de quarante ans. Cela pourrait indiquer une vulnérabilité particulière des jeunes adultes face aux problèmes de logement, probablement due à des facteurs comme l'instabilité professionnelle, les bas salaires, ou encore le manque de ressources financières.

46 % des demandes proviennent de personnes âgées de 40 à 59 ans. Cette population peut être confrontée à des défis tels que la perte d'emploi, la séparation conjugale ou des problèmes de santé qui affectent leur capacité à maintenir un logement stable.

La majorité des demandes (68 %) sont formulées par des locataires, principalement en raison de problèmes d'impayés locatifs ou de suspension de l'allocation logement.

Par ailleurs, 29 % des bénéficiaires sont en situation d'exclusion du logement, incluant les personnes sans domicile fixe (SDF) et celles hébergées en hôtel social ou en structure d'hébergement. Cela reflète une problématique sociale grave, où les personnes concernées n'ont pas accès à un logement stable et durable, souvent en raison de la pauvreté, des problèmes de santé mentale, ou d'autres facteurs socio-économiques défavorables.



Les problématiques traitées concernent divers domaines du logement.

<b>Activités logement</b>	<b>Total</b>	<b>Homme</b>	<b>Femme</b>
<i>DALO / DAHO</i>	54	27	27
<i>Maintien dans le logement</i>	22	18	4
<i>Recherche logement / Hébergement</i>	72	43	29
<i>Dettes locatives</i>	79	28	51
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>116</b>	<b>111</b>
<b>ACI - Données Activités 2023</b>			

En 2023, l'ACI a mené un total de 227 actions traitant de diverses problématiques de logement, réparties en quatre catégories principales.

La recherche de logement ou d'hébergement et les dettes locatives constituent les principales préoccupations, représentant ensemble 66 % des interventions. Cette situation met en évidence la difficulté croissante à accéder à un logement stable et abordable, ainsi que les problèmes financiers croissants que rencontrent les locataires.

Les démarches DALO (Droit au Logement Opposable) et DAHO (Droit à l'Hébergement Opposable) sont également significatives, représentant 24 % des actions. Cela reflète une prise de conscience accrue de ces droits et une mobilisation des personnes concernées pour faire valoir leurs droits à un logement ou à un hébergement.

Les interventions pour le maintien dans le logement, bien que moins fréquentes (10 %), restent une part importante des activités. Cette tendance indique que, malgré les difficultés pour obtenir un logement, il est également crucial d'aider les locataires à conserver leur logement actuel, en évitant les expulsions et en résolvant les problèmes qui pourraient mener à une perte de logement.

Les données révèlent que les enjeux du logement restent au cœur des préoccupations des populations, avec une importance particulière accordée à l'accès et au maintien dans le logement. Les actions liées aux droits au logement et à l'hébergement témoignent également d'une forte demande de soutien juridique et administratif pour faire face aux défis posés par la crise du logement.

En 2023, les données de l'activité de l'ACI mettent en lumière les différentes problématiques de logement auxquelles l'association a répondu, soulignant les domaines nécessitant une attention particulière. Ces informations permettent à l'ACI d'ajuster ses interventions pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires.

L'ACI a également participé à une dizaine de réunions organisées dans le cadre des commissions sociales des copropriétés dégradées. Ces réunions visent à trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie des résidents et à prévenir la dégradation continue des immeubles.

En plus de ses missions spécifiques d'accompagnement du public dans le domaine du logement, l'ACI renforce progressivement ses partenariats avec les services

sociaux, les structures d'hébergement et les bailleurs sociaux, tels que Val d'Oise Habitat, Plaine Commune Habitat, 3F et CDC Habitat. Les interventions peuvent inclure des échanges informels avec les services, des réunions d'information collectives, ainsi que la participation à des groupes de travail et à diverses instances.

Ces collaborations permettent à l'ACI de mieux coordonner ses efforts avec d'autres acteurs du secteur, d'optimiser les ressources disponibles et de fournir un soutien plus complet et efficace aux personnes en difficulté de logement. Grâce à ces initiatives, l'ACI vise à améliorer continuellement ses services et à offrir des solutions durables aux problèmes de logement rencontrés par les bénéficiaires.

## 4. Aide à l'insertion socio-professionnelle

Dans le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis, de nombreux publics dépendent des minima sociaux et autres formes d'aides, illustrant une réalité sociale préoccupante.

À la fin de 2023, le nombre de demandeurs d'emploi dans le Val-d'Oise s'élevait à 114 030 personnes, tandis qu'il atteignait 184 400 personnes en Seine-Saint-Denis, marquant une augmentation significative par rapport à l'année précédente.

La question de l'insertion professionnelle demeure cruciale pour ces populations, malgré les efforts récents en matière de mesures sociales, d'investissements et d'aides complémentaires. Le chômage continue de progresser, exacerbant les difficultés déjà existantes.

Certains groupes, tels que les étrangers primo-arrivants et les femmes en situation de monoparentalité rencontrent des obstacles particulièrement complexes. Les raisons couramment citées pour ces difficultés incluent le manque de qualifications et de formations adaptées, les exigences croissantes du marché du travail ainsi que les restructurations et transformations structurelles.

Toutefois, le principal défi réside dans l'absence d'un accompagnement adapté à ces publics vulnérables. Même lorsqu'ils accèdent à un emploi, ils sont souvent cantonnés à des postes précaires et peu qualifiés, avec des difficultés accrues pour faire valoir leurs droits. Leurs diplômes, parfois obtenus à l'étranger, ne sont pas toujours reconnus, limitant ainsi leurs perspectives professionnelles.

À ces problèmes s'ajoutent les discriminations persistantes en matière d'emploi, aggravant encore la situation déjà précaire de ces individus. Ils sont confrontés à une double peine : les inégalités sociales générales et les obstacles spécifiques liés à leur situation personnelle.

Face à ce constat, l'ACI s'efforce de relever ces défis en offrant un soutien sur mesure et en collaborant étroitement avec les acteurs locaux. L'objectif est d'améliorer l'insertion professionnelle de ces populations vulnérables, en visant à réduire les disparités et à promouvoir une intégration plus équitable sur le marché du travail.

L'action de l'ACI est une initiative novatrice et pertinente visant à promouvoir l'insertion socio-professionnelle et à lutter contre les discriminations. Il offre quatre avantages majeurs :

- ✚ **Accès à l'emploi** : L'objectif principal du dispositif est de permettre une véritable insertion professionnelle et sociale, en aidant les bénéficiaires à trouver et à maintenir un emploi stable.
- ✚ **Connaissance de l'entreprise** : Le projet favorise la compréhension de la vie en entreprise et le respect des règles de vie en collectivité, préparant ainsi les participants à s'intégrer efficacement dans le monde du travail.
- ✚ **Interlocuteur unique** : Pour simplifier les démarches, chaque bénéficiaire est accompagné par un interlocuteur unique tout au long du dispositif, assurant une cohérence et une continuité dans le suivi.

- ✚ **Accompagnement et suivi individualisé** : Un soutien personnalisé est assuré jusqu'à cinq mois après la fin de l'action, garantissant ainsi un accompagnement durable et adapté aux besoins individuels de chaque bénéficiaire.

**En 2023, 244 personnes ont été suivies et 1129 interventions ont été réalisées dans le cadre de nos activités d'insertion professionnelle.**

Les demandes exprimées par les publics accompagnés concernent principalement :

<i>Insertion professionnelle</i>	<b>Public</b>	<b>Dont le nombre de femmes</b>
<i>Mobilité/Solidarité transport/Permis</i>	12	8
<i>Recherche d'emploi</i>	139	81
<i>Relation et inscription Pôle emploi/Mission locale</i>	44	33
<i>Recherche formation</i>	49	34
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>156</b>
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		

Parmi les personnes accompagnées, les femmes représentaient une majorité significative, environ 64% du total, soulignant ainsi l'importance des activités déployées pour répondre à leurs besoins sur le marché du travail.

La recherche d'emploi a été l'activité la plus demandée, avec 57% des participants, reflétant les défis persistants auxquels ils font face pour intégrer le marché du travail. Parallèlement, 49 personnes ont suivi des programmes de formation, illustrant une demande croissante de compétences adaptées aux exigences du marché.

Bien que moins fréquente, la mobilité revêt une importance cruciale pour surmonter les obstacles géographiques, surtout pour les femmes confrontées à des défis spécifiques de transport.

Environ 18% des bénéficiaires ont reçu un soutien dans leurs démarches avec Pôle emploi ou la Mission locale, soulignant l'importance de cette assistance administrative et relationnelle pour guider efficacement vers les ressources et opportunités locales.

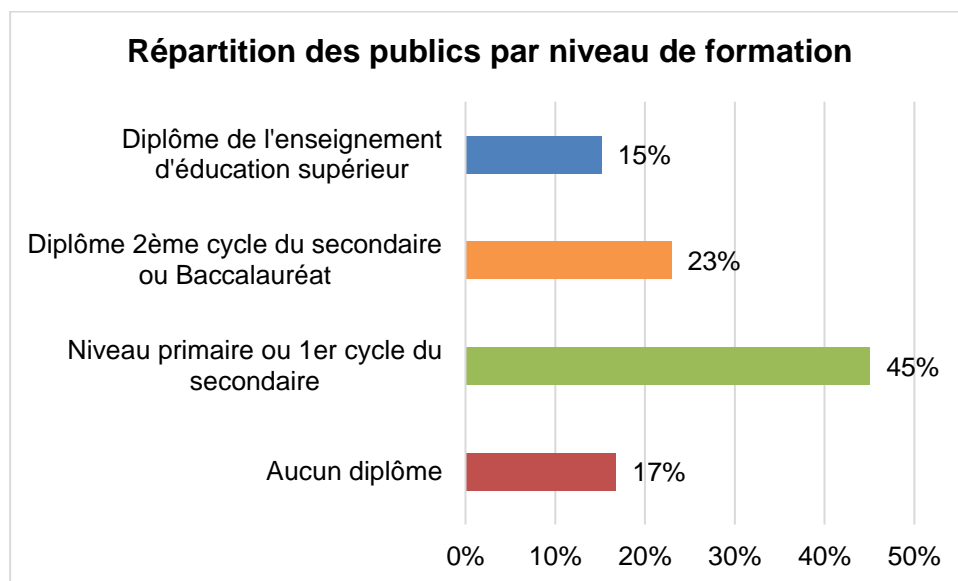
Ces chiffres mettent en lumière l'engagement de l'ACI à adapter ses services aux besoins variés et spécifiques des personnes accompagnées, en particulier des femmes confrontées à des obstacles multiples dans leur parcours professionnel. En concentrant ses efforts sur la formation, l'emploi, la mobilité et le soutien administratif, l'ACI joue un rôle actif dans le renforcement de l'autonomie et de l'employabilité de ses bénéficiaires, facilitant ainsi une intégration plus durable sur le marché du travail.

Les groupes d'âge des actifs de 26 à 39 ans et de 40 à 59 ans sont représentés de manière disproportionnée, respectivement à 36% et 45%.

À leur entrée dans le programme, 44% des participants étaient inscrits auprès des services publics de l'emploi, tandis que seuls 20% bénéficiaient de l'allocation de retour à l'emploi.

Parmi les personnes accueillies, 38% sont au chômage depuis plus d'un an et 9% ont la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Environ 28% des participants n'ont aucun revenu, et 18% bénéficient des minima sociaux. L'accès à l'emploi constitue une priorité essentielle pour la majorité des personnes accompagnées, visant à améliorer leur situation financière et à faire face aux dépenses courantes du ménage.



17 % des participants ne possèdent aucun diplôme, ce qui est souvent synonyme de difficultés sur le marché du travail, de salaires inférieurs et d'une plus grande vulnérabilité économique.

Par ailleurs, le fait que 45 % des personnes aient atteint au maximum le niveau primaire ou le premier cycle du secondaire révèle une proportion notable de la population ayant une éducation de base. Cette catégorie inclut souvent des individus ayant quitté l'école à un jeune âge, ce qui peut restreindre leurs opportunités professionnelles à des emplois peu qualifiés.

La disparité des niveaux d'éducation peut accentuer les inégalités sociales. Les personnes sans diplôme ou avec un faible niveau de formation peuvent se retrouver avec un accès limité aux accompagnements de qualité, aux soins de santé adéquats et à des conditions de vie décentes. De plus, ces individus peuvent éprouver des difficultés accrues à s'adapter aux évolutions du marché du travail, réduisant ainsi leurs perspectives de carrière et leur sécurité financière.

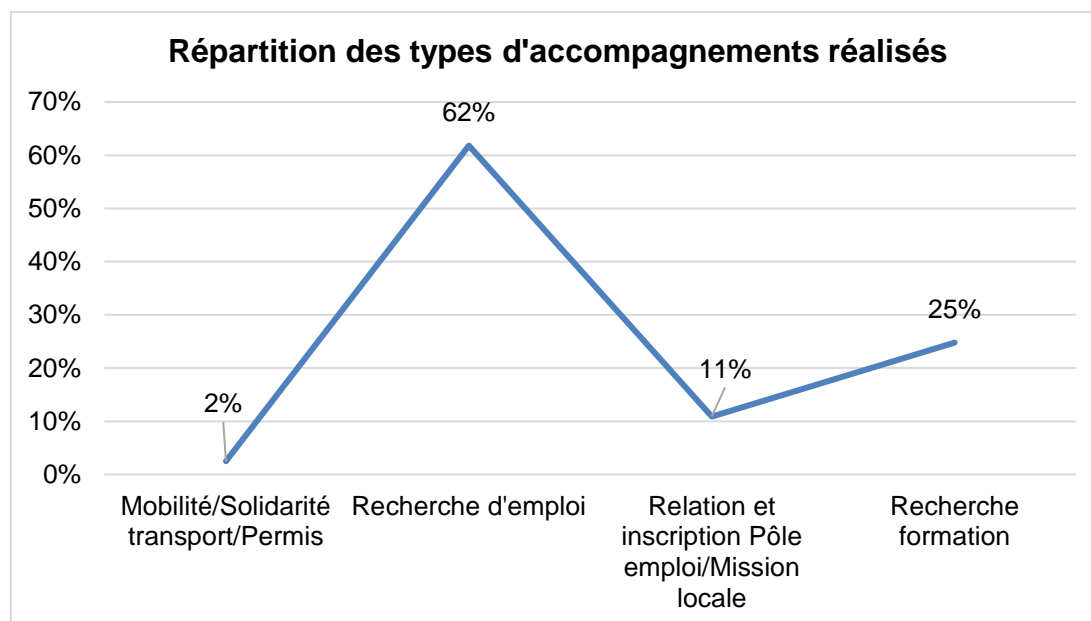
**Les 244 personnes suivies ont bénéficié d'un total de 1129 accompagnements personnalisés, offrant ainsi un soutien adapté à leurs besoins individuels.**

De nombreuses personnes accompagnées font face à des difficultés sociales significatives. Malgré leur désir d'entrer dans le monde du travail, elles se heurtent à divers obstacles tels que les charges domestiques et familiales, une situation

financière précaire, des problèmes de qualification professionnelle et la non-maîtrise de la langue.

L'association a mis en place des interventions centrées sur un accompagnement personnalisé, adapté aux situations et besoins variés des bénéficiaires.

Pour une efficacité optimale, il est crucial d'offrir aux demandeurs d'emploi des soutiens appropriés en termes de compréhension, de comportements professionnels, ainsi que de soutien relationnel, psychologique et social.



La transversalité des interventions constitue le principal atout de la prise en charge globale des publics en insertion. L'accompagnement vers l'insertion s'articule autour de plusieurs paliers, le premier étant souvent la redéfinition du projet professionnel.

Le bilan de l'action est très encourageant : 34 % des bénéficiaires ont trouvé un emploi, 23 % sont en formation et 19 % ont résolu leurs problèmes juridiques ou liés à l'emploi (création d'entreprise, autorisation professionnelle, relations avec Pôle emploi et employeurs, changement de statut, etc.).

Parmi les 83 personnes en emploi, 64 sont en CDI et 19 en CDD.

Les 56 personnes en formation suivent principalement des formations certifiantes ou qualifiantes dans divers domaines (métiers du médico-social, service à la personne, agent de sécurité, restauration collective...).

Globalement, cette action a permis d'établir une relation de confiance durable avec les bénéficiaires et de relancer efficacement leurs parcours professionnels.

L'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi reste une tâche difficile. Les multiples facteurs de vulnérabilité, tels que la précarité financière, le statut de primo-arrivant et les responsabilités familiales, exigent une approche multidimensionnelle.

L'accompagnement personnalisé permet de dresser les besoins spécifiques de chaque individu. Cette méthode favorise une meilleure compréhension des attentes des employeurs et des exigences du marché du travail, tout en offrant un soutien moral et psychologique crucial pour les bénéficiaires.

Les formations jouent un rôle clé dans l'amélioration des perspectives d'emploi. Elles permettent aux individus d'acquérir des compétences reconnues et recherchées, augmentant ainsi leur employabilité.

Nos réalisations montrent une progression significative dans l'insertion professionnelle, avec une majorité des personnes accompagnées accédant à des contrats stables. Cela démontre l'efficacité des interventions mises en place et la pertinence des parcours d'insertion proposés.

Les résultats de notre action sont positifs et mettent en lumière l'importance d'un accompagnement global et individualisé. La continuité de cette approche est essentielle pour soutenir efficacement les publics en difficulté et favoriser leur insertion durable dans le marché du travail.

## 5. Renforcer la prévention et faciliter l'accès à la santé

### a) *Promotion de la santé des personnes en situation d'exclusion*

La multiplicité des problématiques sociales et la progression des phénomènes de l'exclusion ont fait de la question de l'accès au système de santé et à la prévention une priorité des politiques publiques.

La crise du COVID 19 a mis en visibilité et a aggravé les inégalités sociales et territoriales de santé. Les impacts socio-sanitaires (difficultés d'accès aux soins, risques psychosociaux, taux de surmortalité élevé, surexposition au stress, aux problèmes de santé mentale...), notamment auprès des populations les plus défavorisées, ne sont plus à démontrer.

Le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis sont les deux départements les plus touchés par la COVID avec près de 92 % de surmortalité pour le Val d'Oise et 134 % pour la Seine-Saint-Denis.

Ils sont aussi les territoires où le taux de vaccination est le plus faible. Ces territoires font ainsi face à une véritable rupture de l'égalité républicaine dans le domaine de la santé, comme d'ailleurs dans d'autres domaines tels que l'éducation et la justice.

La réduction des écarts de santé entre divers groupes sociaux et l'amélioration de l'état de santé des groupes les plus défavorisés constituent les objectifs majeurs des stratégies de l'association en matière de santé en général, et l'accompagnement spécifique des publics en situation d'invalidité et des victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles en particulier.

Les permanences de l'association permettent l'accès au système de santé et la prise en charge des personnes démunies, elles viennent en complémentarité des actions mises en place au sein des ateliers santé ville et des structures de santé.

Notre action s'adresse plus spécifiquement aux personnes en situation de précarité, qui ont besoin de soins et ne peuvent y accéder en raison de :

- Leurs conditions de vie (désocialisation, difficultés à s'orienter, absence de logement...),
- Freins économiques (dépenses lourdes, couverture sociale insuffisante ou inexistante),
- Absence de droits (non-recours, complexité administrative, situation de demande d'asile et des sans-papiers...),
- Leur incapacité à suivre le parcours de prise en charge (délais, dysfonctionnement, saturation des dispositifs...).

De l'accueil au soutien psychologique, en passant par la sensibilisation et l'orientation, le travail de l'association crée les conditions favorables à une meilleure prise en charge en matière de santé des publics accompagnés.

Au-delà de l'accompagnement des personnes pour la gestion de leur situation administrative, les entretiens sont également des moments privilégiés d'un travail d'information, d'amélioration de la maîtrise de la santé et de la qualité de vie.

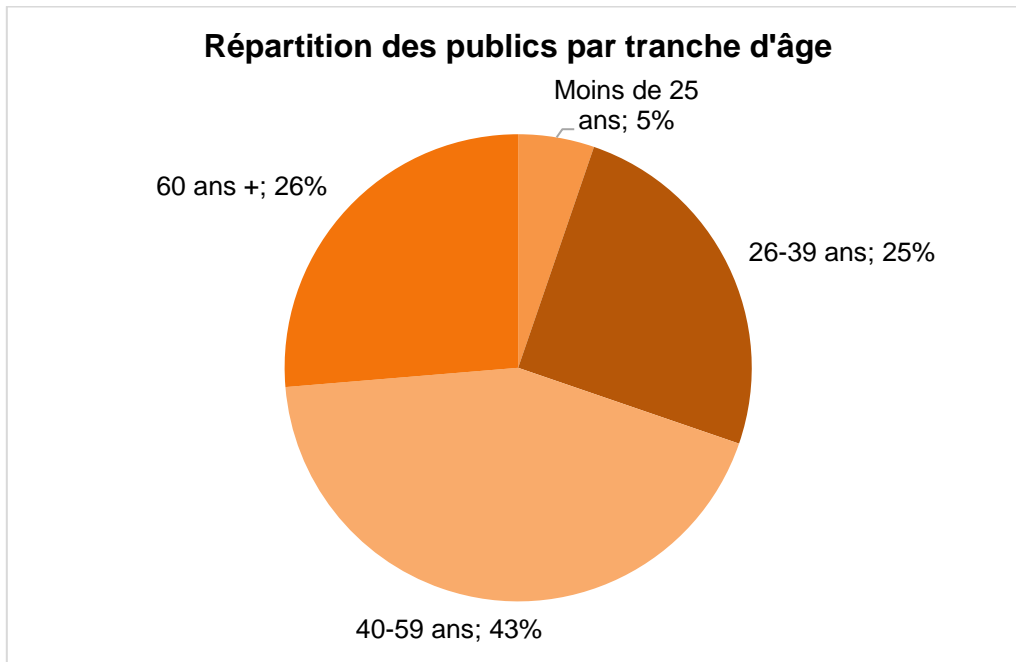
Les activités assurées :

- Assistance administrative : Couverture sociale, immatriculation, dossier médical, prise en charge médicale, mutuelle, rapports de situation, hébergement...
- Explication et reformulation en matière d'accès aux soins,
- Informer et sensibiliser sur les maladies et infections sexuellement transmissibles, la tuberculose, l'hépatite B ...
- Mise en œuvre et suivi des personnes en lien avec les partenaires : suivi santé, constitution et actualisation des dossiers, ouverture des droits, médecine du travail, médecins traitants...
- Orienter ou accompagner vers des structures spécialisées pour une prise en charge médicale ou psychiatrique : CSST, CCAA, CSAPA...
- Accompagnement social des personnes en situation d'invalidité et des victimes des accidents du travail et des maladies professionnelles.

**En 2023, 241 personnes ont bénéficié de 663 accompagnements pour l'accès aux soins.**

<b>INDICATEURS DE MOYENS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS OBTENUS</b>
<i>Nombre de personnes accueillies</i>	200	241
<i>Nombre d'interventions</i>	400	663
<i>Nombre de femmes</i>	100	137
<i>Nombre de permanences hors les murs</i>	130	<b>201</b>
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		

<b>INDICATEURS DE RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS OBTENUS</b>
<i>Bénéficiaires accompagnés</i>	100%	121%
<i>Nombre de personne ayant changé de comportement / Prise de responsabilité sur la santé</i>	200	241
<i>Nombre de personne ayant accès à une protection sociale</i>	50%	43%
<i>Nombre de personne ayant accès aux soins ou à la prévention</i>	50%	57%
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		



La tranche d'âge des 40-59 ans est surreprésentée à 43%.

Les personnes seules représentent 46% des publics. L'isolement est un facteur d'aggravation des troubles psychiques.

### **Nos résultats :**

- 241 personnes dont 137 femmes, sont bénéficiaires de l'action,
- 663 interventions dispensées,
- 201 permanences d'accompagnement pour l'accès aux soins sont assurées,
- 51 orientations ont été réalisées, principalement vers les établissements de santé,
- Une prise en charge globale plus pertinente, en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique d'accès aux soins.

Sur 2023, comme pour l'année précédente, la question de la santé des publics précaires, dont celle des publics migrants, a fortement mobilisé les équipes de l'association. Elle relève pleinement de la problématique des inégalités sociales de santé.

Les institutions et établissements de santé sont souvent confrontés à des patients d'origines très différentes, à une diversité de modes de vie et de systèmes de référence. Ceci nécessite que les acteurs intègrent davantage des populations de plus en plus diversifiées, et développer des accompagnements adaptés et transculturels afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de ces populations.

L'évaluation des situations a mis en évidence dès les premiers entretiens un manque d'information sur les dispositifs d'accès à la santé et une fragilité psychologique importante, induite par une situation de précarité sociale et administrative.

Souvent, ces ruptures sociales empêchent certaines personnes de solliciter l'accompagnement pour l'accès à la santé, et elles tombent ainsi dans l'exclusion totale.

Les publics accompagnés fréquentent peu les réseaux traditionnels et sont difficilement joignables, cette situation complexifie la nature des interventions et oblige nos intervenants à adapter leurs façons de faire.

Le défi de l'ACI consiste à adapter ses pratiques en fonction des contraintes de l'utilisateur et du contexte dans lequel il se trouve.

Le travail d'accompagnement des bénéficiaires est mis en œuvre en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la problématique d'accès aux soins. Pour optimiser la performance et le développement de cette approche, l'esprit de complémentarité est nécessaire.

Les partenaires de l'action : Centres d'hébergement d'urgence, établissements de santé, PMI, CPAM, ateliers santé des villes, CEGIDD, CDPS...

Tous les acteurs qui gravitent autour d'une personne dont la condition de santé se détériore ont un rôle à jouer. Pour l'association, la prévention est une responsabilité collective et les démarches de soins doivent être entreprises en complémentarité avec les compétences de chacun.

### ***b) Prévention des addictions et de la délinquance***

Les conduites addictives représentent un problème de santé publique majeur aux conséquences graves sanitaires, psycho-sociales et humaines.

Depuis 2017, l'ACI mène une action de prévention dans le cadre du dispositif MILDECA et la stratégie nationale de lutte contre les addictions.

La poursuite de nos actions, d'une manière plus importante sur les deux départements la Seine-Saint-Denis et le Val d'Oise, est certes une nécessité, mais surtout elle est dictée par les résultats encourageants obtenus les années précédentes.

La pauvreté, l'exclusion sociale et l'instabilité du lieu d'hébergement conduisent parfois les personnes à se mettre en souffrance sur le plan physique et psychique. Ils peuvent alors, dans un moment de vulnérabilité, s'exposer à des conduites à risques dangereuses pour leur santé, une dépendance à des substances : médicaments, alcool, cannabis...

La prévention des addictions est un axe prioritaire du projet d'accompagnement des publics précaires en situation de mal logement. L'action mise en œuvre a pour finalité de :

- Permettre aux personnes de s'exprimer et d'échanger sur leurs problématiques d'addictions et socioprofessionnelles,
- Prévenir les addictions et l'accès aux soins,
- Éviter aux personnes sans domicile fixe de se retrouver dans une situation plus grave, avec des pathologies sévères, complexifiant les prises en charge.

L'association ACI propose aux usagers engagés dans des pratiques à risques, souvent en situation de grande précarité, un accompagnement visant à leur permettre d'accéder à la prévention, aux soins et à réduire les risques et dommages liés à leur consommation.

Cette proposition vise à offrir des réponses adaptées à des publics spécifiques exposés au risque des addictions, éloignés des dispositifs de prévention et de soins.

Dans une démarche d'accompagnement global, l'ACI assure à chaque bénéficiaire un parcours de santé lisible, accessible et sécurisé adapté à ses besoins.

Les publics accompagnés fréquentent peu les réseaux traditionnels et sont difficilement joignables, cette situation complexifie la nature des interventions et oblige nos intervenants à adapter leurs façons de faire.

Le phénomène des addictions est complexe et peut prendre de nombreuses formes, en particulier la dépendance à des substances telles que l'alcool, les drogues illicites ou les médicaments.

Souvent le résultat d'une combinaison de facteurs psychologiques et environnementaux, toutes les catégories de la population sont concernées avec un risque d'usage problématique plus élevé chez le public jeune et les personnes confrontées à des situations de vulnérabilités.

Certaines personnes peuvent avoir une prédisposition à développer des addictions, tandis que d'autres peuvent être influencées par des facteurs environnementaux tels que le stress, les traumatismes ou la pression sociale. Les troubles de santé mentale, tels que la dépression ou l'anxiété, peuvent également contribuer au développement et à l'aggravation des addictions.

Le cycle de l'addiction implique généralement une phase de consommation compulsive, suivie par plusieurs phases de ruptures progressives des liens sociaux et/ou professionnelles. Malgré les conséquences néfastes sur le plan sanitaire, la personne continue à s'engager dans le comportement addictif en raison de la dépendance qui s'est développée.

La précarité et l'addiction sont souvent liées, et chacune peut aggraver l'autre. Les personnes vivant dans la précarité, comme les sans domicile fixe ou les personnes en difficultés sociales et d'accès aux soins, sont souvent confrontées à des comportements sociaux et émotionnels qui peuvent augmenter leur vulnérabilité aux addictions.

Pour beaucoup de ces personnes, l'utilisation de substances peut être une façon pour faire face aux difficultés et au stress associés à la précarité. Cela peut servir de mécanisme d'adaptation temporaire pour échapper à la réalité difficile de leur situation.

Les différentes études indiquent que les personnes vivant dans la précarité ont un accès limité à la santé et une faible prise en charge des addictions, en raison notamment des contraintes financières, par peur de stigmatisation ou par l'absence d'un suivi médico-social.

Les addictions contribuent fatalement à perpétuer le cycle de la pauvreté en entravant la capacité d'une personne à travailler ou à maintenir des relations sociales saines.

Pour l'association ACI, la prévention des addictions implique des interventions visant à faciliter l'accès aux soins, à empêcher ou à réduire les comportements addictifs à risque et à leur transition vers l'addiction.

Notre engagement se décline à travers les missions suivantes :

- Sensibilisation et information sur les risques sanitaires et sociaux liés aux addictions, qu'il s'agisse de médicaments, d'alcool ou d'autres substances,
- Renforcement des liens avec les personnes les plus vulnérables pour prévenir l'isolement et la marginalisation,
- Création d'un espace d'écoute et de soutien psychologique favorisant l'estime de soi et l'intégration sociale,
- Évaluation des problématiques liées aux addictions et de leur impact sur la vie quotidienne, familiale et professionnelle,
- Élaboration d'un plan d'action pour aider les personnes à identifier les solutions et à se libérer de leurs addictions,
- Orientation vers des structures spécialisées pour une prise en charge médicale ou psychiatrique appropriée, telles que CSST, CCAA, CSAPA...
- Réflexion et collaboration avec les professionnels et les structures d'hébergement sur les questions des addictions, en particulier pour relever les défis spécifiques liés à la prise en charge des addictions chez les personnes sans domicile fixe.

Pour aborder efficacement les problèmes d'addiction, la stratégie de prévention de l'association prend en compte les défis spécifiques auxquels ces personnes sont confrontées :

- Dissuader ou retarder l'entrée dans l'usage,
- Développer les capacités de chacun à faire des choix favorables à sa santé,
- Accroître les capacités de changement de comportement,
- Favoriser le rétablissement des personnes après un épisode d'usage dommageable ou de dépendance,
- Soutenir l'insertion des personnes et toutes les initiatives visant à améliorer les conditions de vie, l'accès aux soins et à réduire les inégalités.

Parmi nos stratégies les plus probantes d'intervention, le développement des compétences psychosociales visent à développer chez les personnes les aptitudes cognitives, émotionnelles et sociales qui les aideront à faire face aux situations problématiques et à exercer des choix favorables à leur santé (physique, mentale et sociale) et à celle de leur entourage.

Notre première mission consiste à repérer les individus les plus vulnérables, pour lesquels nous offrons systématiquement un accompagnement individualisé.

La présence quotidienne de nos intervenants, que ce soit à travers nos permanences ou lors de simples échanges avec les personnes, nous permet de repérer ceux qui pourraient être davantage exposés aux dangers des conduites addictives, tels que l'alcoolisme, le manque d'accès aux soins, les problèmes d'hygiène, etc.

Notre approche de prévention des risques et de réduction des dommages repose sur plusieurs principes :

- Une approche intégrée dans une démarche de promotion de la santé, couvrant la prévention jusqu'à l'insertion.
- Des actions adaptées à des objectifs pragmatiques tenant compte de l'individu, de ses pratiques, de ses expériences, de ses fragilités et vulnérabilités.

Des interventions qui ne se limitent pas à la réduction ou au contrôle de la consommation, mais qui visent également l'insertion sociale.

Une approche permettant à l'usager de vivre avec ses pratiques tout en minimisant autant que possible les risques et les dommages.

Une collaboration avec les acteurs du logement, les structures spécialisées, les établissements de santé et les acteurs de l'insertion.

**En 2023, 155 personnes ont bénéficié de 944 accompagnements dans le cadre de notre action de prévention et de lutte contre les conduites addictives**, ainsi que les risques associés à l'usage de médicaments, d'alcool et d'autres drogues.

<b>INDICATEURS DE MOYENS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS OBTENUS</b>
<i>Nombre de personnes accueillies</i>	100	155
<i>Nombre de femmes</i>	50	110
<i>Nombre d'interventions</i>	500	933
<i>Nombre de partenaires touchés</i>	50	Plus de 100 orienteurs
<i>Nombre de permanences hors les murs / de proximité</i>	300	332
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		

<b>INDICATEURS DE RESULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS ATTENDUS</b>	<b>RÉSULTATS OBTENUS</b>
<i>Nombre de partenaires mobilisés</i>	100%	100%
<i>Bénéficiaires accompagnés</i>	100%	100%
<i>Nombre de personnes ayant changé de comportement / Prise de responsabilité face aux addictions</i>	80%	70%
<i>Nombre de personnes ayant accès aux soins ou à la prévention des addictions</i>	100	155
<b>ACI - Données Activités 2023</b>		

Nos professionnels ont mené 332 permanences Prévention/Santé/Insertion sur le Val d'Oise et la Seine-Saint-Denis.

47 orientations ont été réalisées, principalement vers les établissements de santé, dans le cadre d'un travail en réseau avec différents professionnels et structures. L'évaluation des situations révèle un manque d'information sur les dispositifs d'accès à la santé et une fragilité psychologique importante.

L'un des défis majeurs demeure dans le soutien des "pathologies duelles", qui se réfèrent à la présence simultanée, chez la même personne, d'un trouble lié à la consommation de substances psychoactives et d'un trouble psychiatrique.

La gravité de cette problématique réside dans le fait que la coexistence d'une consommation de substances psychoactives et d'un trouble psychiatrique aggrave souvent les symptômes des deux conditions, rendant le diagnostic, le traitement et la prise en charge plus complexes.

Cette comorbidité peut entraîner une détérioration significative de la santé mentale, une augmentation des risques pour la santé physique, une altération des relations interpersonnelles et une diminution de la qualité de vie globale. De plus, elle peut rendre les individus plus vulnérables à d'autres problèmes sociaux, tels que l'isolement, la stigmatisation et l'exclusion sociale. En résumé, la gravité de cette situation réside dans ses implications profondes sur la santé mentale, le bien-être général et la qualité de vie des personnes concernées.

### ***c) Lutter contre l'isolement et la délinquance des jeunes des QPV***

Les actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes jouent un rôle crucial dans la construction d'une société plus égalitaire, libre de toutes formes de violence. En mettant l'accent sur des approches individualisées, la stratégie des équipes de l'association, qui entretient un contact quotidien avec cette population, consiste à agir le plus tôt possible et à intervenir en amont des problèmes.

Dans le contexte actuel, marqué par une augmentation des tensions sociales et des inégalités économiques, la prévention de la délinquance devient encore plus essentielle.

Les crises successives ont exacerbé les vulnérabilités chez les jeunes, notamment en termes de santé mentale et de décrochage scolaire. Les défis sont nombreux, et les risques de comportements déviants augmentent dans un environnement où les opportunités se raréfient.

Face à cette situation, l'ACI adapte ses actions pour répondre aux besoins émergents. Elle renforce ses interventions de soutien psychologique et d'accompagnement pluridisciplinaire pour aider les jeunes à surmonter leurs difficultés.

Les activités mises en œuvre par l'association visent à :

- Renforcer les compétences psychosociales des jeunes, afin de les aider à mieux gérer leurs émotions, leurs relations et leurs choix de vie.
- Offrir des perspectives d'insertion et de socialisation, en facilitant leur accès à des opportunités éducatives, professionnelles et sociales.
- Mobiliser les jeunes en situation de rupture totale, dont les comportements perturbent la tranquillité publique, en les guidant vers des solutions constructives et des comportements plus adaptés.

La crise sanitaire a mis en lumière l'importance de la résilience collective. L'association travaille à développer des réseaux de soutien solides, en collaboration avec les familles, les écoles et les services sociaux, pour créer un filet de sécurité autour des jeunes.

De plus, l'association intensifie ses efforts pour inclure les jeunes dans des actions de solidarité, de stage et de bénévolat, ce qui renforce leur sentiment d'utilité et d'appartenance. Ces expériences positives les aident à développer des compétences sociales et à se projeter dans un avenir constructif.

Pour les plus jeunes, l'intervention se concentre sur la mobilisation de la cellule familiale. L'objectif est de réaffirmer les devoirs des familles en matière d'éducation et de soutien, tout en mettant en place des actions visant à renforcer le soutien à la parentalité.

Les actions de prévention s'appuient sur une approche globale et intégrée, qui comprend :

- Des séances de développement personnel et de résolution de conflits, afin de fournir aux jeunes les outils nécessaires pour faire face aux défis de leur vie quotidienne.
- Des accompagnements éducatifs et professionnels, visant à offrir des alternatives positives et des opportunités d'avenir.
- Des rencontres régulières avec les familles, pour les soutenir dans leur rôle parental et les aider à instaurer un environnement familial stable et bienveillant.
- Des partenariats avec d'autres acteurs sociaux et éducatifs, pour créer un réseau de soutien efficace et coordonné en faveur des jeunes et de leurs familles.

En agissant sur ces différents fronts, l'association s'efforce non seulement de prévenir la violence et l'exclusion, mais aussi de favoriser l'émergence d'une société où chacun a sa place et peut s'épanouir.

Pour renforcer l'impact de ces actions, l'association mène également des interventions de sensibilisation dans les quartiers et les lieux publics, visant à créer une prise de conscience collective et à informer un public plus large sur les enjeux de l'égalité et de la non-violence.

En développant une démarche participative, l'association implique les bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des projets, garantissant ainsi une plus grande appropriation et durabilité des initiatives. Cette approche permet de répondre au mieux aux besoins spécifiques des jeunes.

**Sur 2023, 73 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la prévention pour lutter contre le basculement dans la délinquance.**

Les publics accompagnés proviennent principalement des quartiers sensibles des villes de Sarcelles, Garges-Lès-Gonesse et Villiers-Le-Bel.

Une grande partie des jeunes suivis sont des primo-délinquants, âgés de 16 à 30 ans.

Parmi ces jeunes, 18% viennent de familles monoparentales, ce qui peut affecter leur stabilité et le soutien familial dont ils bénéficient.

En outre, 22% d'entre eux sont en situation de décrochage scolaire ou n'ont aucun diplôme, soulignant un besoin urgent de réintégration dans le système éducatif et de formation professionnelle.

Par ailleurs, 42% des jeunes ont un niveau d'éducation inférieur au niveau primaire ou au premier cycle du secondaire, limitant ainsi leurs perspectives d'emploi et leur intégration sociale.

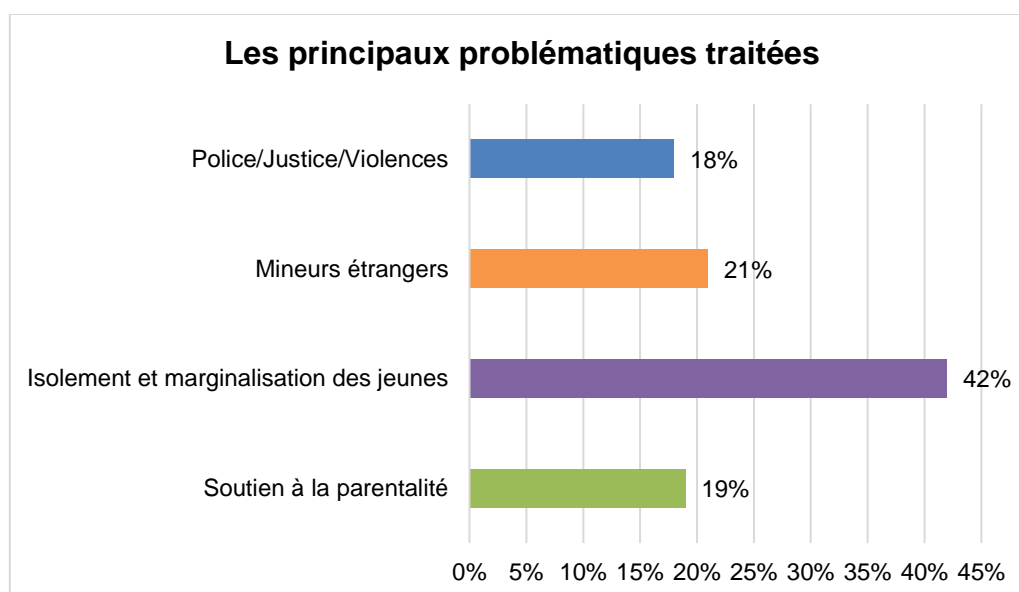
De plus, 56% des jeunes sont classés comme NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation), une catégorie particulièrement vulnérable nécessitant des interventions ciblées pour améliorer leur employabilité et développer leurs compétences.

Ces données mettent en lumière les défis significatifs auxquels sont confrontés les jeunes dans cette tranche d'âge, notamment en matière de stabilité familiale, de parcours éducatif et d'intégration sur le marché du travail. Elles soulignent l'importance d'une approche globale et personnalisée pour les accompagner vers une insertion socio-professionnelle réussie.

Pour l'association, sensibiliser dès le plus jeune âge à la prévention de la délinquance est essentiel. Cette démarche exige un suivi à très long terme pour être véritablement efficace.

L'intervention de l'ACI a eu un impact positif sur les jeunes : 73 personnes ont bénéficié d'un accompagnement concernant des problématiques de délinquance, et 289 actions ont été menées tout au long de l'année 2023.

Les interventions ont concerné les registres majeurs des problématiques sociales et judiciaires :



La délinquance est un phénomène complexe, enraciné dans une multitude de facteurs sociétaux. Parmi ceux-ci, la pauvreté émerge comme un élément central.

Les jeunes issus de milieux défavorisés sont fréquemment confrontés à des barrières telles que l'accès limité à une éducation de qualité, à des opportunités d'emploi viables, et à un logement convenable. Cette situation précaire peut les conduire à adopter des comportements déviants comme moyen de survie.

Les réseaux de trafic sont aussi une des causes majeures de délinquance, souvent liés à d'autres formes de criminalité. Ces réseaux jouent un rôle crucial dans la propagation de comportements illégaux et agressifs. Un aspect particulièrement préoccupant est leur implication dans le commerce de drogues, qui est fréquemment associé à des actes de violence.

La consommation de drogues alimente un cercle vicieux où la recherche de substances illicites peut conduire à des comportements dangereux et à une escalade de la violence.

Par ailleurs, la désintégration des structures familiales joue un rôle crucial dans l'émergence de comportements délinquants. Les jeunes élevés dans des environnements familiaux instables ou dysfonctionnels sont plus enclins à adopter des conduites antisociales.

Dans le cadre de notre engagement en matière de prévention, notre approche s'est concentrée sur la sensibilisation continue des jeunes et de leurs familles aux risques associés aux comportements déviants. Nos efforts ont porté leurs fruits, avec des observations de changements positifs notables parmi les participants, notamment une amélioration générale de leur attitude envers la société.

En favorisant la réinsertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, nous avons établi des liens solides et significatifs. Les résultats sont tangibles : les familles bénéficiaires ont signalé une réduction de la violence et une amélioration du fonctionnement familial. Ces succès témoignent de l'impact positif et durable de notre intervention sur les jeunes.

Notre action met en lumière l'importance de comprendre les racines profondes de la délinquance, tout en soulignant l'efficacité des mesures préventives et de réhabilitation dans la transformation sociale. En travaillant en étroite collaboration avec divers acteurs, nous avons pu créer un réseau de soutien qui favorise une véritable inclusion et autonomisation des jeunes.

Grâce à des ateliers éducatifs, nous avons non seulement aidé les jeunes à développer de nouvelles compétences, mais aussi à renforcer leur estime de soi et leur résilience. Ce processus de transformation a permis aux jeunes de mieux s'intégrer dans la société et de s'engager de manière constructive.

En conclusion, notre projet de prévention de la délinquance s'est révélé être un levier essentiel pour le changement positif, offrant aux jeunes une seconde chance. Nous restons déterminés à poursuivre nos efforts pour bâtir une société plus sûre et plus inclusive pour tous.



# ACI - Association de Conseil et d'Insertion

Association loi 1901, à but non lucratif, agréée et reconnue d'utilité  
sociale

## **Siège social**

29 Boulevard Maurice Ravel - 95200 Sarcelles

Tél. 01.72.53.78.83 - [secretariat@aci-asso.fr](mailto:secretariat@aci-asso.fr)

[www.aci-asso.fr](http://www.aci-asso.fr)